

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X procuration à Christophe DUMONT		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
SANTERRE Françoise	X			
BEDENIK Claudine	X			
DUMONT Christiane	X			
GEMZA Joselyne	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X	X procuration à Henri JARUGA jusqu'à son arrivée à 19h52 avant l'adoption du point I.5		
DORNE Sylvie	X			
DAMBRIN Pascal	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
WIDIEZ Lise		X procuration à Dimitri WIDIEZ		
SALPETRA Elise		X procuration à Joselyne GEMZA		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
GUERIN Victor			X	
POP Cerasela	X			
WOSINSKI Bruno				X
DEBLANGY Lucie				X
CAMPISANO Vincent	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
DYBAL Dorothée	X			

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, je vous remercie de votre présence et de votre ponctualité. Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2018 dont l'ordre du jour comporte 16 projets de délibération à soumettre à l'approbation des membres du conseil.

Parmi ces projets de délibérations, figure notamment la présentation du rapport d'orientation budgétaire, qui est la première étape du cycle budgétaire, qui nous conduira au budget primitif dont l'examen aura lieu lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018 en vue de respecter ainsi la volonté politique d'un budget adopté au 1^{er} janvier, dans le cadre d'un objectif de gestion prospective et pilotée.

Au sein de cet ordre du jour figurent également plusieurs projets de délibérations importantes et stratégiques comme celui de l'acquisition du Lidl, le projet de la cité Courtecuisse ou encore la reconduction du dispositif de réussite éducative ainsi que la mise en place du fonds de travaux urbains ou évidemment l'attribution du nouveau marché de désamiantage qui permettra la reprise des travaux du centre social Matisse.

Avant de débiter l'examen de ces questions qui sont inscrites à l'ordre du jour, quelques remarques liminaires comme de tradition à commencer par vous informer que le compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 24 septembre a été affiché en mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Afin de respecter le principe d'information des conseillers municipaux ce compte rendu sommaire est annexé au dossier de Conseil ainsi que le procès-verbal de cette même séance. Sont également joints au dossier de Conseil municipal d'autres documents comme le rapport d'orientation budgétaire ou les comptes rendus des 4 commissions qui se sont tenues préalablement au Conseil municipal de ce jour.

Les C1 et C4 le 07 novembre 2018 et la C2 et la C3 le 05 novembre 2018.

Les commissions ayant été tenues concomitamment ou postérieurement à l'envoi de dossier de conseil, les comptes rendus ont été déposés sur l'espace dématérialisé au fur et à mesure de leur tenue.

Vous allez bientôt y arriver à les avoir.

Le rapport d'orientation budgétaire présentant des erreurs de rédaction a été de nouveau mis en ligne une fois celles-ci corrigées.

Ces remarques liminaires formulées, je vous propose d'ouvrir la séance en débutant par l'appel nominal des conseillers municipaux afin de vérifier les conditions de quorum, et pour ce faire, je vous propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance qui pourrait être Dimitri Widiez et je lui passe la parole pour l'appel nominal.

M. WIDIEZ : Appel nominal ...

M. LE MAIRE : Merci Dimitri.

Cet appel nominal nous a permis de valider que les conditions de quorum étaient satisfaites, et je vous propose d'adopter sans tarder le procès-verbal de notre dernière séance de Conseil municipal qui s'est tenu le 24 septembre dernier.

Y a-t-il des abstentions sur ce vote ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vous avez ensuite comme de tradition les décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire à savoir l'état des décisions directes et l'état des marchés notifiés qui vous est mis pour information.

I. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Maintien d'une garantie d'emprunt au profit de la société anonyme Norévie

M. LE MAIRE : Nous sommes donc page 15.

Dans cette note de synthèse on vous rappelle que par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil municipal a adopté le principe, de ne plus accorder de garantie d'emprunt aux personnes morale de droit privé et notamment dans le cadre du logement social.

Antérieurement néanmoins à cette délibération de principe la collectivité avait octroyé une soixantaine de garanties pour des projets de logements sociaux. Ces garanties d'emprunt constituent des engagements hors bilan par lesquels la collectivité accorde sa caution à une personne morale de droit privé ou de droit public, facilitant l'accès de cette dernière au crédit ainsi que l'obtention d'un taux préférentiel.

Parmi cette soixantaine de garanties d'emprunt qui ont été accordées, l'une a été octroyée par la collectivité lors de sa séance du 09 décembre 2005 à la société Norévie pour un total d'1 924 299,51 euros correspondant au compactage et au reprofilage de 8 contrats initialement garantis par la collectivité.

La Caisse des dépôts et consignations a accepté le réaménagement de la dette de la société Norévie à condition du maintien des garanties initiales.

L'octroi de la garantie initiale étant antérieur à la délibération cadre et le renouvellement de l'engagement de la collectivité n'emportant aucune plus-value budgétaire pour la Commune, il vous est proposé d'accéder à la demande formulée par la société Norévie.

C'est tout le sens de la délibération, pages 17-18-19, dont l'article 1^{er} vaut une prise d'acte de l'avenant de réaménagement signé entre Norévie et la Caisse des dépôts et consignations.

L'article 2 vous propose de décider la réitération de la garantie à hauteur de 100% d'un prêt de 827 443,37 euros qui est souscrit par Norévie auprès de la Caisse des dépôts.

L'article 3 vous précise que l'accord de la garantie sur la ligne de prêt réaménagée à hauteur de la quotité indiquée dans le document annexé et ce jusque complet remboursement des sommes dues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru au titre dudit prêt.

L'article 4 vous précise l'indication qui est faite des nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagée dans le document annexe et vous rappelle que pour les lignes réaménagées un taux révisable indexé sur le taux du livret A, il sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

L'article 5 vous précise quant à lui que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

L'article 6 vous demande vous engager pendant toute la durée résiduelle du prêt, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt en cas de besoin.

L'article 7 vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents y afférant et à accomplir tous les actes y afférent.

En pièces jointes, nous sommes à partir de la page 21, vous avez l'avenant de réaménagement, vous avez page 46 le PV du Conseil d'administration de novembre 1996, la délibération du Conseil municipal du 11 octobre 1994 page 47, et enfin page 49 le PV du CA de la Société des Habitations Ouvrières du Nord (SHON) du 2 mai 1994 et reste à vous préciser que la commission des finances qui a préparé sa délibération en amont a émis un avis favorable et unanime.

Pouvons-nous envisager le vote cette délibération ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Maintien de garanties d'emprunt au profit de la société immobilière du Grand Hainaut

M. LE MAIRE : Nous sommes à la page 51.

On vous rappelle une nouvelle fois dans cette note de synthèse la délibération de principe que le Conseil municipal avait pris lors de sa séance de décembre 2014 relative à la fin d'octroi de garanties d'emprunt aux personnes morales de droit privé et en lien avec le logement social.

Cette note de synthèse vous précise également que le nombre de garanties accordées préalablement était lui aussi de 60 dont une de ces 60 garanties était accordé à la SA HLM le « Logement Rural » pour un financement de logements sociaux rue Ghesquière.

Le Conseil municipal avait délibéré à ce titre le 04 novembre 1997 et le 17 février 1998.

La Commune a été informée par la Société Immobilière du Grand Hainaut en avril et en juin 2018 de l'acceptation par la Caisse des dépôts et consignations de sa demande de réaménagement de la dette sous conditions du maintien des garanties initiales.

La Commune a donc été sollicitée à ce titre par la Société Immobilière du Grand Hainaut puisque la SA HLM « Le Logement Rural » a fusionné par voie d'absorption avec la SA du Hainaut le 1^{er} janvier 2012 et laquelle a changé de nom en avril 2017 pour devenir la Société Immobilière du Grand Hainaut.

Au regard des éléments constitutifs du réaménagement, à savoir l'allongement de la durée du remboursement de 5 à 10 ans, l'indexation du taux du livret A, le renouvellement des engagements antérieurs de la collectivité n'entraîne pas de plus-value budgétaire et une acceptation la demande peut donc être envisagée.

C'est tout le sens de la délibération page 53 et nous vous avons mis en pièce jointe là aussi le courrier de la Société Immobilière du Grand Hainaut, page 57, du 04 juillet 2018 et la commission des finances qui s'est réunie le 07 novembre a émis un avis favorable et unanime sur ce projet de délibération qui comprend 8 articles.

Nous sommes page 54. L'article 1^{er} constitue une prise d'acte de la fusion par absorption de la société anonyme HLM au 1^{er} janvier 2012 avec la SA du Hainaut et la modification de dénomination de celle-ci en Société Immobilière du Grand Hainaut au 1^{er} avril 2017.

L'article 2 vous demande de décider la réitération de la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt de 743 772,88 euros.

L'article 3 vaut précision quant à l'accord de garantie pour chaque ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée dans le document annexe et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

L'article 4 vous précise que les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles dans le document annexé et vous rappelle que le taux de livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date de réaménagement.

L'article 5 vous précise que l'accord par la collectivité de la garantie vaut pour la durée résiduelle du prêt jusqu'à complet remboursement de celui-ci et qu'il porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur.

L'article 6 vous demande de vouloir vous engager pendant toute la durée résiduelle du prêt et libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt en cas de besoin.

L'article 7 vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les documents y afférent et à accomplir tous les actes y afférent.

Tout le monde est d'accord pour adopter ce projet de délibération ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Garantie d'emprunt au profit de Maisons & Cités pour l'aménagement de la cité Courtecuisse

M. LE MAIRE : Nous sommes page 61.

La note de synthèse vous explique que la Commune s'est doté depuis 2015 d'une politique de reconquête de friches abandonnées et que cette politique s'est déjà traduite par la réalisation de plusieurs projets comme l'éradication des batteries de garages, leur désamiantage sur la cité du Bivouac, la maison abandonnée incendiée en entrée de ville rue de Loffre au niveau du rond-point du Vivier, le city stade ou le parking de la rue Mahieu de la Montée le long du délaissé le long de la voie, ou plus récemment, le parking de la rue Lemette face à l'école Saint Vincent de Paul ou actuellement la cour de l'ancienne école de la Sucrerie ou prochainement les espaces à l'angle des rues Anatole France et du 8 mai ou Sembat- Lamendin qui seront requalifiés en parking végétalisés.

C'est donc dans le cadre de cette politique que la Commune travaille depuis 2015 avec Maisons et Cités au devenir de la cité Courtecuisse et des parcelles dont le bailleur est propriétaire au niveau de la rue de Lambres.

La Commune a d'ores et déjà obtenu la démolition de ces ruines qui défiguraient l'entrée de ville puisque nous sommes en entrée de ville et nous sommes également à l'entrée du quartier Saint Joseph.

Cette démolition que nous avons donc obtenue du bailleur s'inscrit dans un projet d'aménagement des 10 parcelles par le bailleur Maisons et Cités à qui la Commune a demandé de travailler sur des logements réservés à un public à mobilité réduite en raison de son âge ou de son handicap et ce conformément à l'article L.4141-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Une 1^{ère} tranche de 24 logements qui se décline en 6 PLAI, 15 PLUS et 3 PLS pourra être complétée par une opération de logements en accession sociale à la propriété le fameux PSLA qui devra être au préalable validé par un test de commercialisation sur la base d'un avant-projet. Alors Maisons et Cités a accepté le souhait communal de réserver l'attribution de ces logements à un public à mobilité réduite en raison de son âge ou de son handicap et demandera l'agrément du programme au sens de l'article L.4141-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Néanmoins, pour réaliser cette opération, Maisons et Cités doit faire appel aux prêts réglementés de la Caisse des dépôts et de consignations, lesquels prêts ne peuvent être délivrés qu'après octroi d'une garantie d'emprunt d'une collectivité locale.

Donc Maisons et Cités sollicite l'accord de principe de la Commune pour délivrer une garantie d'emprunt à 100%.

Donc le Conseil municipal, on l'a rappelé, lors des deux premières délibérations, lors de sa séance du 18 décembre 2014 a délibéré sur le principe de ne plus octroyer ce genre de garanties aux bailleurs sociaux au regard du nombre de garanties déjà accordées par le passé.

Néanmoins ce projet présente un intérêt stratégique évident dans le cadre de reconquête des friches urbaines d'une part, et en plus il correspond à la commande politique d'une attribution à un public à mobilité réduite en raison de son âge ou de son handicap. Il vous est donc proposé, à titre exceptionnel de déroger à cette délibération de principe et d'accorder les garanties d'emprunt à Maisons et Cités.

C'est donc tout le sens de la délibération qui vous est proposée page 63 dont l'article 1^{er} vous demande de bien vouloir accorder par principe les garanties d'emprunts à Maisons & Cités pour le projet d'aménagement de la Cité Courtecuisse, dans sa 1^{ère} phase, selon les éléments détaillés en annexe.

L'article 2 vous précise que le taux de garantie s'élèvera à 100%.

L'article 3 vous précise que la garantie d'emprunt de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes dues par l'Emprunteur (Maisons & Cités), dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

L'article 4 vous rappelle que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

L'article 5 vous précise que Maisons et Cités s'engage à fournir les éléments nécessaires à la bonne administration du dossier. Alors que l'article 6 vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent et notamment à signer la convention de garantie.

On vous a mis page 65 le courrier de demande de Maisons et Cités avec le détail des prêts qui seront sollicités au niveau des financements relatif aux logements PLUS, PLAI et PLS auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Et pour conclure ce projet de délibération présenté lors de la commission n°1 a ressenti un avis unanime.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Budget communal 2018 Décision modificative n°2

M. LE MAIRE : Après le budget supplémentaire qui est également même s'il s'appelle budget supplémentaire en fait lui aussi une décision modificative, elle est certes particulière mais elle permet l'intégration des résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Puisque nous sommes obligés, nous allons tout à l'heure tenir le débat d'orientation budgétaire et nous allons voter le budget lors de la séance du 17 décembre, nous votons le budget préalablement à la fin de l'année et donc par définition préalablement à la clôture de l'exercice budgétaire donc nous n'avons connaissance des résultats de cet exercice budgétaire que postérieurement au budget primitif et donc nous devons passer par le budget supplémentaire pour intégrer les résultats des exercices antérieurs. C'est ce que nous avons fait lors du dernier Conseil municipal.

Le présent projet de modification budgétaire consiste en un virement de crédit entre 2 chapitres budgétaires, en l'occurrence les chapitres 20 et 21 de la section d'investissement.

Le chapitre 20 serait ainsi augmenté de 50 000 euros alors que le chapitre 21 serait diminué de la même somme.

Le chapitre 20 est celui des immobilisations incorporelles et il regroupe notamment les dépenses d'études alors que le chapitre 21 est celui des immobilisations corporelles et regroupe notamment les dépenses liées aux constructions, aménagement, installations et matériel.

Cet ajustement budgétaire entre 2 chapitres s'inscrit dans le cadre du projet actuellement mené dans le cadre du plan de rattrapage au niveau des infrastructures de téléphonie et d'informatique de la Commune.

Et la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 05 novembre s'est prononcée sur l'attribution du marché relatif à ce projet et la proportion entre la partie corporelle et incorporelle est légèrement différente des prévisions tout en restant dans l'enveloppe initiale mais cela nécessite un ajustement entre les 2 chapitres sans déséquilibrer le budget communal qui reste évidemment équilibré.

En fait, dans le plan de rattrapage de l'informatique et de la téléphonie, il y a beaucoup d'études et il y a un peu moins d'investissement matériel que l'on pensait puisqu'il faut une ingénierie pour penser tout ça. Donc c'est juste l'objet de la présente décision modificative qui vous est proposé page 69 dans le détail notamment son article 1^{er} qui vous propose d'adopter cette décision modificative n°2 dont le vote est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :
- 50 000 € des immobilisations corporelles chapitre 21 pour alimenter + 50 000 € le chapitre 20

des immobilisations incorporelles, permettant le maintien de l'équilibre de cette section d'investissement.

On vous demande dans l'article 2 de bien vouloir m'autoriser à inscrire les nouvelles dépenses et les nouvelles recettes en section d'investissement conformément au projet présenté dans la présente décision modificative.

Qui est d'accord pour adopter ce projet de délibération modificative budgétaire ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Débat d'orientation budgétaire 2019

M. LE MAIRE : Nous sommes page 71. Je vous invite à aller chercher la pièce en annexe du rapport d'orientation budgétaire.

Tout le monde l'a ?

Je vous laisse quelques secondes pour aller chercher votre rapport d'orientation budgétaire.

Mme LEGRAND : En attendant que tout le monde puisse télécharger ... Par rapport à la cité Courtecuisse est ce que vous avez eu une information concernant éventuellement le démarrage des travaux ou est ce qu'on est vraiment ... ?

M. LE MAIRE : La livraison serait prévue second semestre 2020. Nous travaillons avec Maisons et Cités pour leur réserver des publics à mobilité réduite en raison de leur handicap ou de leur âge. Ils étaient d'accord et puis après, il y a eu la baisse des APL ... Donc ils étaient moins d'accord, et puis après il y avait l'agrément à aller chercher, et donc là j'ai un courrier ... Suite à une réunion avec la Communauté d'agglomération sur les dispositifs d'aide, on a signifié que c'était le projet que l'on voulait. C'est un projet en 2 tranches. Il y aurait une quarantaine de logements. Ils partent sur une première tranche de 20 et après, ils vont faire un test de commercialisation voir si on peut amener de la mixité avec du PSLA mais maintenant qu'ils ont les accords ... Le point bloquant c'était vraiment d'avoir la garantie communale sinon ils ne pouvaient pas avoir les prêts bonifiés de la Caisse des dépôts et des consignations et le projet ne pouvait pas se faire.

On a vu des esquisses par le cabinet d'architecture. C'est déjà très bien avancé. Après on ne peut pas savoir, ça dépend de leur procédure interne, de leur appel d'offres. En tout cas ce qui est visé c'est mi 2020, pour cette 1^{ère} tranche.

Tout le monde a-t-il son rapport d'orientation budgétaire sous les yeux ?

Nous sommes page 2 de ce rapport d'orientation budgétaire avec le traditionnel rappel réglementaire de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriale qui dispose que « *Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8* ».

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, il ne donne pas lieu à un vote mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Ce débat est donc une formalité substantielle pour l'adoption du budget.

Et dans le cadre de la volonté municipale de doter la collectivité d'outils de pilotage budgétaire, ce débat d'orientation budgétaire, qui par le passé était présenté au Printemps, est avancé désormais à l'Automne. L'objectif que nous recherchons étant de permettre l'adoption du budget primitif lors du Conseil municipal du mois de décembre et de débiter l'année nouvelle avec un budget voté.

Alors comme à chaque fois, la construction de ce rapport budgétaire après ce rappel réglementaire, c'est de commencer par les éléments de contexte au niveau national puis les éléments de contexte des collectivités locales pour 2018, les éléments de perspectives pour les collectivités locales en 2019 en affinant tout doucement et en arrivant au bloc communal avec sa situation en 2018 et ses perspectives en 2019, pour enfin arriver sur les orientations budgétaires de la Commune de Sin-le-Noble avec un focus sur 2017 qui est le dernier exercice clôturé, puis les premiers éléments de l'exercice 2018 et les éléments de perspective pour 2019. Au niveau de la conjoncture nationale, la croissance de l'économie française est en peine au 1^{er} semestre et cela tient, - on en parle beaucoup ces derniers jours -, à la ponction qu'ont exercée sur le pouvoir d'achat des ménages la hausse du prix du pétrole, le relèvement des taxes sur le tabac et le carburant ainsi que l'augmentation de la CSG. La seconde partie de l'année devrait être plus favorable pour la consommation des ménages grâce notamment à la

suppression partielle de la taxe d'habitation. Et enfin le produit intérieur brut (PIB) progresserait de 1,6 % en 2018, puis de 1,5 % l'an prochain, sous l'hypothèse que les tensions commerciales et les difficultés rencontrées par certains pays émergents se tempèrent dans cette économie mondialisée.

On vous a mis page 3 quelques indicateurs, il y en a un qui est celui notamment ... les principaux indicateurs économiques qui est intéressant qui est celui du taux de croissance du PIB. On voit, je viens de vous le dire, 2,3 en 2017, ça se ralentit pour 2018 on est sur un taux de croissance de 1,6 et pour 2019 on est sur une prévision de 1,5. Le taux d'inflation c'est un élément qui est important à noter tout de suite. Il est parti à la hausse et on envisage pour 2018 1,8. Les spécialistes pensent que 2019 l'inflation ralentira mais là ce sont des chiffres de juillet 2018, les dernières notes de la Banque de France pour septembre-octobre donnent une tendance d'inflation un peu plus élevée que 1,4%. Et enfin le taux de chômage qui est de 9,1% en 2017 et qui est passé à 8,7% en 2019 après une année à 8,8%.

Page 4, on vous présente le déficit des administrations publiques et la dette des administrations publiques. Les 2 graphiques sont intéressants et ils permettent de noter notamment, parfois on parle beaucoup des finances des collectivités locales, et on voit le peu de poids qu'elles représentent dans le déficit de la dette des administrations publiques sachant que ce sont les administrations publiques centrales qui représentent la majeure partie à la fois du déficit et la majeure partie de la dette puisque les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale seraient en excédent alors que les administrations publiques centrales sont elles, en fort déficit et ont un niveau de dette particulièrement important. C'est bien, parfois, parce que quand on stigmatise beaucoup les collectivités locales, de noter qui est responsable du déficit et de la dette.

Page 5 le contexte 2018 des finances publiques locales.

On note une faible progression des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (0,9%) et qui permettait une nouvelle augmentation de l'épargne brute (2,8% après 4,1%). Cette augmentation de l'épargne brute soutient une reprise des investissements qui est importante (7%) et le financement des investissements serait assuré par l'emprunt qui progresserait de 4,5% après deux années de repli.

Cette faible croissance des dépenses de fonctionnement résulte principalement de l'évolution contenue des frais de personnel qui représentent 36 % des dépenses de fonctionnement et avec une hausse de 1%. Ils sont en net ralentissement par rapport à 2017 où ils avaient augmenté de 2,7%.

A l'inverse le poste achats de biens et de services augmenterait sur le même rythme qu'en 2017 et c'est la reprise de l'inflation ainsi que la hausse des investissements directs en 2017 qui participeraient à cette croissance.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, leur progression globale masque les évolutions induites par la recomposition du panier de ressources des régions et des collectivités territoriales uniques à savoir une diminution des dotations et une hausse des recettes fiscales.

Les dotations versées par l'État enregistreraient, en effet, une nouvelle baisse alors que les recettes fiscales des collectivités locales augmenteraient de 1,9 %. La revalorisation des bases qui est issue dorénavant de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre de l'année précédente, est plus favorable avec un taux de 1,2% en 2018 après 0,4% en 2017.

On en avait parlé l'année dernière lors du même rapport d'orientation budgétaire, effectivement les bases sont désormais revalorisées sur l'inflation constatée à N-1 et non pas l'inflation projetée à N+1 qui permet les décalages et ce qui a permis une augmentation conséquente des bases cette année.

Nous pouvons passer page 6 où notamment le tableau sur les composantes de l'évolution de l'épargne des collectivités locales est intéressant et on voit donc les prévisions en matière d'augmentation des ratios d'épargne des collectivités locales et qui est le résultat d'une baisse des dépenses de fonctionnement.

Notons quand même pour les collectivités locales, -nous passons page 7-, que du fait de la baisse des contrats aidés, les collectivités employeurs perdent le bénéfice des aides afférentes.

Et dans l'ensemble, le rythme de progression des recettes de fonctionnement serait supérieur à celui des dépenses : 1,3% contre 0,9% qui favorise la reprise de l'épargne brute.

Cette épargne brute servirait à financer prioritairement les remboursements de la dette et une fois cette dépense obligatoire réalisée, il resterait une épargne nette qui financerait près de la moitié des dépenses d'investissement.

Ces dépenses d'investissement seraient en hausse de 7% après une reprise de 6,8% en 2017. Néanmoins elles ne retrouveront pas le niveau de 2013 même si les investissements locaux renoueraient avec la croissance.

Cette relance des investissements locaux semble refléter les réels besoins des territoires alors

même qu'il est demandé aux collectivités sur la période 2018-2022 une augmentation de leur capacité de financement et donc une réduction de leur dette. Elles semblent au contraire faire le choix d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer leurs investissements.

Enfin la trésorerie des collectivités locales augmenterait de nouveau, mais dans des proportions bien moins importantes que les années précédentes.

C'est ce qui vous est montré page 8 sur la composition du financement des investissements locaux.

En vert une augmentation de l'épargne nette, en rose une stabilité des subventions et des participations et en violet une augmentation des emprunts, et le petit graphique, le cumul de tout ça est donc une hausse des dépenses réelles d'investissement dont on voit qu'elles s'étaient effondrées depuis 2013, période de baisse des dotations importantes.

La page 9 vous donne l'encours de dette des collectivités locales. Donc, là-aussi c'est normal. Les collectivités locales ont moins investi sous l'effet de baisse des dotations et donc se sont moins endettées et ont profité pour se désendetter.

Et enfin page 10, la trésorerie du secteur public local là-aussi en période de difficultés, d'incertitudes, la trésorerie a été reconstituée pour le secteur public local et vous voyez que les communes notamment sur les dernières années ont reconstitué leur trésorerie.

Nous pouvons passer page 11 où nous voyons les perspectives pour les finances publiques locales pour l'année 2019 avec des dépenses de fonctionnement soumises à une norme d'évolution.

C'est la même chose que l'année dernière parce qu'on vous rappelle que la loi de programmation des finances publiques établie pour les années 2018 à 2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à + 1,2 % par an en valeur. Ces engagements portent sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

Si le respect de l'objectif global semble atteignable en 2018, la question pourrait se poser pour les deux exercices suivants. Plusieurs facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement sont déjà connus ou peuvent être anticipés pour 2019, notamment en matière de frais de personnel et c'est ce qui sera important à noter.

L'inflation pourrait ralentir en 2019. On estime à 1,4%, les derniers chiffres sont un peu plus pessimistes mais il faut noter une inflation de 1,8% en 2018 ce qui fait que l'inflation reste plus élevée que celle qui était observée en moyenne ces dernières années puisque sur la période 2013-2014, nous avons une inflation moyenne de 0,4% et là, nous serions 1,8 en 2018, 1,4 en 2019.

Les mesures du plan Pauvreté annoncé le 13 septembre pourraient également avoir un impact sur les dépenses communales et départementales puisque les collectivités seront sollicitées sur plusieurs points.

Les recettes de fonctionnement restent à recomposer et l'année 2019 sera la deuxième année d'application de la réforme de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La suppression totale de la taxe d'habitation est désormais acquise. A l'origine de la réforme, seuls 80 % des foyers devaient être concernés ; les arbitrages du gouvernement pour compenser le manque à gagner pour le bloc communal et les départements qui verraient leur part de foncier bâti transférée aux communes et/ou aux groupements à fiscalité propre, tout ça c'est du conditionnel au jour d'aujourd'hui, devraient s'inscrire dans un projet de loi de finances rectificative qui pourrait être examiné au cours du premier semestre 2019.

Les communes devraient pouvoir compter sur des dotations de solidarité en progression notamment la dotation de solidarité urbain, que l'on connaît bien à Sin-le-Noble, qui s'inscrirait en hausse de 90 millions en 2019. Cet effort supplémentaire devrait, comme c'est le cas depuis plusieurs années, être financé par un prélèvement sur d'autres dotations du bloc communal, voire sur d'autres niveaux de collectivités locales.

Après avoir vu l'échelon national, après avoir vu les collectivités locales, à la fois la situation de 2018 et les perspectives pour 2019, nous pouvons affiner le prisme et aller sur l'examen des perspectives 2018 pour les finances publiques du bloc communal.

En 2018, les communes bénéficieraient d'un net rebond de leur épargne brute +6,4%, c'était 2,8% tout à l'heure pour l'ensemble des collectivités locales, et ce grâce à une évolution contenue de leur dépenses de fonctionnement qui est de 0,7% seulement, 0,9% pour l'ensemble des collectivités, et des recettes de fonctionnement qui augmenteraient de 1,5 % et portées par des recettes fiscales relativement dynamiques. On le voyait tout à l'heure grâce à la revalorisation des bases, qui est corrélée à l'inflation constatée sur N-1.

Les dépenses d'investissement enregistreraient une deuxième année de forte hausse 7,2% après 8,6% et seraient largement autofinancées. L'encours de dette progresserait de manière très limitée (+ 0,3 %). Là aussi à mettre en perspective avec les 4,5% de l'ensemble des collectivités locales.

Les communes bénéficieraient de recettes de fonctionnement en augmentation en raison de recettes fiscales bien orientées du fait de la revalorisation forfaitaire des bases, fixée à + 1,2 %, c'était seulement 0,4 % l'année dernière.

Les autres taxes restent surtout à la faveur de droits de mutations à titre onéreux, encore en augmentation. Les dotations en provenance de l'Etat seraient quasiment stables et les produits des services divers enregistreraient une hausse due notamment à la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant qui substitue à l'amende pénale, un forfait de post stationnement. Les autres recettes de fonctionnement seraient quasiment stables.

C'est intéressant d'aller voir le bloc communal parce que parfois on dit Sin-le-Noble n'est pas tout à fait pareil. Or nous on n'a pas de stationnement. Aujourd'hui il y a des produits qui augmentent au niveau du bloc communal, liés à cette réforme du forfait de post stationnement, mais nous ne sommes pas impactés par ce forfait.

Nous sommes page 13.

Les dépenses de fonctionnement progresseraient sur un rythme modéré 0,7% mais sont un peu plus élevées qu'en 2014 où ces dépenses n'avaient progressé que de 0,4%. Cette légère accélération ne peut pas être expliquée par une hausse des frais de personnel puisque ces derniers n'évoluent que de 0,3 %. C'est vrai que les dernières années à chaque fois on pointait la hausse des frais de personnel avec le dégel du point d'indice, la hausse des cotisations CNRACL, diverses évolutions des carrières. Cette année, il n'y a pas de décision gouvernementale majeure qui a impacté le chapitre 012 des finances communales.

Ce sont les charges à caractère général et les autres charges courantes qui évoluent à un rythme de 1,6% et 1,1% qui tirent la croissance des dépenses de fonctionnement.

L'impact des mesures d'économies mises en place par les communes les années précédentes ayant été enregistré, c'est principalement la reprise de l'inflation qui expliquerait cette tendance. Vous le verrez tout à l'heure, on n'est pas fondamentalement différent.

Compte tenu de l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement, et d'un rythme plus élevé de progression des recettes, l'épargne brute des communes augmenterait de 6,4 %, contre + 1,4 % en 2017. L'épargne nette, elle, est en hausse de 13,1% et elle permet de dégager des marges de manœuvre qui permettent par conséquent aux communes de poursuivre leurs efforts en la matière. Leurs dépenses d'investissement augmenteraient pour la troisième année consécutive.

Nous sommes page 14 où nous voyons l'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers et nous voyons également que l'encours de dette augmente de manière limitée puisqu'il augmente de 0,3% après avoir augmenté de 0,8%.

Après avoir vu pour le bloc communal, nous pouvons examiner les finances de la Commune de Sin-le-Noble en commençant par le rappel des grandes lignes du compte administratif 2017 avec l'historique des résultats depuis 2011 avec une évolution significative, puisque nous avons l'année dernière un résultat positif de 4 795 114,95 €.

On voit bien les paliers entre 2011-2012-2013 où on est à - 1 403 636 € en 2012, aux alentours des 500 000 € en 2013, 2015-2016 on est à 2 millions et là 2017 on est à 4 795 114,95€.

Avec un résultat de fonctionnement qui se décline : 3 750 953,25 €, un résultat d'investissement de 5 613 714,55€ le tout avec déduction des restes à réaliser qui sont négatifs puisqu'on est à 6 440 152,59 € de dépenses à réaliser pour seulement 1 870 599,74 € de recettes ça nous donne donc les 4 795 114,95€.

L'important c'est de bien noter que les finances de la Commune se caractérisent toujours par un faible niveau de ressources fiscales puisqu'à l'inverse des normes classiques pour une commune, le poste de recettes principal n'est pas le chapitre 73 « Impôt et taxes » mais c'est le chapitre 74 « Dotations et participations ». Et d'ailleurs cette analyse est validée par le ratio financier n°2 « produits des impositions directes sur la population qui s'établit à 346,49 € pour Sin-le-Noble alors que la moyenne nationale de la strate est de 550 €. Ce qui nous fait donc, avec une population de 15 785 habitants un delta négatif de 3 212 405,35€.

Et toujours un chapitre 74 « dotations et participations » qui représente plus de 50% de nos recettes.

Page 16 le détail de la section de fonctionnement avec des recettes à 20 218 189,80 €, je vous fais grâce du détail.

Page 17 les postes des dépenses qui s'élèvent à 18 485 462,22 €, là aussi je vous fais grâce du détail parce qu'il est important d'aller à la page 18 pour voir ce tableau sur l'historique des résultats de fonctionnement sur les 10 derniers exercices qui ont été clôturés de 2017 pour remonter à 2007.

La section d'investissements, nous avons des recettes d'investissement qui se sont élevées à 8 094 950,87 €. Et pour des dépenses qui s'étaient élevées à 4 045 282,97 € ce qui donnait

donc un excédent confortable mais qui était neutralisé par les restes à réaliser.

Nous pouvons aller page 21 pour aller voir désormais l'analyse financière de la situation de Sin-le-Noble où est présenté l'effet ciseau, dont on a beaucoup parlé sur la Commune de Sin-le-Noble en 2008 et en 2010 puisque l'effet ciseau, c'est sur un graphique, vous présentez les courbes relatives aux recettes et aux dépenses sachant qu'une commune ne peut pas être en déficit de fonctionnement. Donc il y a danger quand il y a un effet ciseau, quand les courbes commencent ou se croisent. On voit qu'en 2008 et 2010 on est assez proche du croisement et que désormais il y a un écart qui est ... qui, pour l'instant, sécurise même si rien n'est jamais acquis.

Nous pouvons aller page 22 voir les ratios d'épargne, c'est quelque chose de toujours très important puisque les épargnes brutes et les épargnes nettes sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité puisqu'il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. Sachant que de 2007 à 2012 l'épargne nette est restée négative.

Vous voyez le tableau des niveaux d'épargne pour atteindre en 2017 l'épargne brute donc vous avez l'épargne de gestion dépenses de fonctionnement payées par les recettes de fonctionnement, il nous reste l'épargne de gestion. Avec cette épargne de gestion on paye les charges financières, il nous reste l'épargne brute et de cette épargne brute, on retranche le remboursement capital de dettes et c'est ce qui nous reste pour aller autofinancer nos investissements.

Sur la moyenne 2007-2013, cette épargne était négative donc on ne pouvait pas investir et l'année dernière nous avons eu une épargne de 2 201 603€ qui constitue la capacité d'autofinancement de la Commune sachant que, parfois, on emploie le terme d'épargne mais parfois on emploie le terme de capacité d'autofinancement qui est peut-être le plus compréhensible.

Donc cette évolution positive de l'épargne brute est importante puisqu'elle conditionne la capacité d'investissements de la Commune. Les investissements peuvent être financés soit par des ressources propres, c'est-à-dire l'épargne brute ou externe, des subventions et de l'emprunt mais de toutes les façons il faut forcément de l'épargne pour pouvoir investir puisque les banques ne prêtent pas s'il n'y a pas d'autofinancement puisque l'autofinancement permet de rembourser la dette et que les subventions ne sont jamais obtenues à 80%, du coup il faut un autofinancement qui est imposé par les modalités d'attribution des subventions.

Donc en 2015-2016-2017 la Commune a ainsi pu emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100% des banques sollicitées et ce sont des emprunts qui avaient été contractés pour financer le programme de rénovation urbaine le PRU.

Nous pouvons aller à la page 23. 3^{ème} ratios qui est intéressant d'aller voir, c'est celui relatif à l'endettement.

Nous voyons qu'en 2017, nous avons un encours de dette au 31 décembre de 15 568 903,40 euros avec une annuité de dette à 1 608 418€ mais une capacité de désendettement de 4 années et demie. Cette capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement et au-dessus de 10 ans, la situation est critique : ce qui fut le cas de 2008 à 2011, puisqu'on était à 30,87 années en 2008, avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio inférieur à 5 ans, le chiffre est donc excellent.

C'est-à-dire au regard de la capacité d'autofinancement on part du postulat qu'on n'investit plus et qu'on ne fait que rembourser la dette. C'est ce que les banques regardent et elles disent Sin-le-Noble s'ils n'investissent pas pendant 4,5 ans, ils vont rembourser toute leur dette. Le ratio, à partir de 10 et la règle d'or qui était prévue dans le projet de loi de finances de l'année dernière a été éliminée, suite à un amendement sénatorial, fixait entre 11 à 13 ans, le maximum autorisé pour les collectivités sinon elles étaient mises sous tutelle.

Les ratios sont excellents en matière d'endettement. La conclusion c'est que la situation financière, sur les derniers chiffres qui sont arrêtés, s'est notablement améliorée depuis 2014. Elle a bien été stabilisée en 2017 et elle suit la tendance annoncée depuis 2015. Mais c'est une situation qui reste fragile pour plusieurs raisons : un très faible potentiel fiscal, qui classe la Commune parmi les communes défavorisées, le contexte difficile pour toutes les communes, on l'a vu tout à l'heure dans le bloc communal, l'annonce de la fin de l'éligibilité de la Commune à la dotation politique de la ville avec une sortie progressive d'ici 2020 de cette dotation dont l'attribution s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années, la réforme des emplois aidés sur laquelle la Commune était très exposée, un lourd programme de rénovation urbaine qu'elle a mené jusque cette année et enfin un stock important de besoin d'investissement et d'équipement non réalisés et qui ne peuvent plus être reportés.

Nous pouvons aller à la page 26 et prendre connaissance des premiers éléments pour 2018 à

commencer par les recettes de fonctionnement, nous sommes conformes à la tendance générale des collectivités locales puisque ces recettes pourraient légèrement augmenter en 2018. Alors on l'a vu, les raisons sont connues, des recettes fiscales qui sont bien orientées d'une part et l'absence de ponction au titre de la contribution au redressement des finances publiques combinée à un accroissement de la péréquation et sans oublier évidemment la hausse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de la Communauté d'agglomération du Douaisis à hauteur de 179 325€ et la vente à la CAD d'un foncier communal au niveau de la place du Cirque. Alors les dotations, on l'avait prévu dans le rapport d'orientation budgétaire de l'année dernière puisqu'on avait lu le projet de loi de finances et on avait anticipé une stabilité de la dotation globale de fonctionnement, elle s'établit à 2 753 769 €, elle est en très légère baisse de 7 008€ ça c'est lié à la composition de la DGF qui n'est pas dans le cadre de la politique de redressement des finances publiques.

Page 27 on vous a mis la baisse de la DGF sur le mandat et la stabilisation sur l'année 2018.

Du fait de ces indicateurs particulièrement fragiles, la ville a bénéficié, comme anticipé également dans le rapport d'orientation budgétaire 2018, d'une péréquation renforcée puisque nous constatons une hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui s'élève à 3 958 572 € en 2018 et elle augmente de 103 178 €. Il faut toujours signaler quand on parle de la DSU qu'elle est fléchée sur des dépenses sociales et qu'elle ne part pas comme la dotation globale de fonctionnement sur le fonctionnement, courant de la Commune.

Et enfin, même si nous avons eu 103 178 € d'augmentation de la DSU, il faut tout de même signaler une forte baisse de la dotation de péréquation, c'était déjà le cas depuis plusieurs années, elle est de 339 493 € en 2018, elle était de 364 172 € en 2017, 452 007€ en 2016 et 418 399€ en 2015. C'est ce qu'on disait tout à l'heure la péréquation, elle est financée ... les hausses de dotations sont financées par des fonctions sur d'autres dotations.

Et enfin signaler la baisse des aides à l'emploi qui est de plus de 100 000 €, nous perdons largement plus de 100 000 € cette année.

Au total ce sera malgré tout normalement, les dotations risquent au global d'être en légère baisse.

Ce poste de dotation demeure, aux alentours des 10 millions et même s'il baisse il reste la principale source de recettes de la collectivité qui est donc très inquiétant quand on entend parler de toutes les réformes en cours sur les dotations.

La Commune doit faire face, au-delà de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, à la baisse des financements des autres financeurs comme le Département, la CAF ...

La collectivité enregistrera au chapitre 74 environ 800 000€ au titre de l'inscription de recettes de dotation développement urbain (DDU) et dotation politique de la ville (DPV), dont je vous rappelle qu'elles sont comptabilisées en fonctionnement mais elles financent des dépenses d'investissement.

Et donc à ce titre, on le disait tout à l'heure dans les points de fragilité de la collectivité, la perte annoncée de la DPV avec une sortie progressive d'ici 2020 est donc particulièrement inquiétante puisque si c'est 560 000 € qui sont accordés, on ne les touche qu'une fois qu'on a fait les investissements et que nous on a un plan de rattrapage des investissements. Donc on fait plusieurs DPV, plusieurs années à la fois, et donc, là, on est sur des inscriptions entre 800 000 € et 1,2 millions. Le jour où on ne va plus les avoir ça va quand même faire un petit peu mal.

Le produit fiscal est légèrement plus dynamique malgré le refus de hausse d'impôts depuis 2014 puisque l'équipe actuelle a refusé d'activer le levier fiscal depuis l'élection.

La dynamique de ce chapitre repose donc uniquement sur une assiette fiscale qui était peu évolutive par le passé en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui était, par exemple, de seulement 0,4% en 2017, ce qui n'est pas très dynamique. Et en 2018, la revalorisation des bases, décidée par l'Etat, en fonction de l'inflation a été de 1,2%.

Et enfin je vous le disais dans le propos introductif, la CAD a décidé une hausse de la part de DSC aux communes et la part de Sin-le-Noble a été augmentée de 179 325€ cette année et elle s'élèvera donc en 2018 à 418 730€.

Les produits de service représentent moins de 4% du total des recettes et reste donc assez marginal puisqu'ils sont aux alentours des 700 000 €.

Les produits exceptionnels, cette année à noter, dépasseront 1,3 millions d'euros en raison de la vente à la CAD de la place du Cirque pour 1 344 200€.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, là aussi, nous devrions constater, comme la prospective pour le bloc communal et les collectivités locales, une hausse modérée des dépenses de fonctionnement. Ces charges devraient s'inscrire en légère hausse en raison essentiellement de la reprise de l'inflation qui impacte particulièrement les communes qui sont exposées notamment aux prix des énergies.

Au niveau des frais de personnel, nous sommes dans la continuité de la présentation du bloc

communal, la stabilité du point d'indice, les cotisations CNRCL ainsi que le report du PPCR implique une stabilisation de ce chapitre budgétaire. On est vraiment dans les mêmes clous que l'année dernière.

Au niveau des achats, ceux-ci devraient accuser une légère hausse qui résulte d'une reprise de l'inflation d'une part évidemment et de la volonté communale de gestion en bon père de famille puisqu'il y a une volonté de ne pas reporter les dépenses obligatoires qui sont réalisées, ce sont les assurances statutaires, qui par le passé ont pu ne pas être prises pour faire des économies, les vêtements de travail, l'entretien des bâtiments, la maintenance.

Nous sommes page 29. Les charges financières sont estimées aux alentours de 400 000€ pour l'exercice 2018 et elles sont inférieures aux normes des collectivités locales.

Nous pouvons passer au niveau de la section d'investissement, en vous rappelant que le Conseil municipal ici même, lors de sa dernière séance le 24 septembre 2018, a adopté le budget supplémentaire qui comportait 9 247 361,05 € d'inscriptions supplémentaires pour la section investissement, avec un budget primitif qui prévoyait déjà 7 121 640,47€. Ça nous donne donc un total de 16 369 001,50€ qui est un niveau particulièrement élevé et inédit. Et ce à noter sans recours à l'emprunt puisque que même si nous avons prévu au budget primitif 1,2 millions, nous avons dit qu'on les notait par précaution, en cas de besoin ou de réflexion sur la stratégie et nous avons préféré aller au désendettement puisqu'on parlait de la règle d'or l'année dernière à la même époque.

La situation communale, au niveau des investissements, est donc fondamentalement différente de celles des collectivités locales et ce à deux niveaux au moins puisque premièrement les collectivités locales ont réduit la voilure en matière d'investissement depuis 5 ans face aux réductions de dotations et aux difficultés budgétaires et même si on constate une reprise de l'investissement en 2017 et en 2018 le niveau reste néanmoins très faible et est à peine égal à celui en début de mandat en 2013 ou 2014.

Et un rapport récent nous apprend que le niveau global des dépenses d'investissements sur le mandat en cours restera inférieur à celui du mandat précédent en dépit des besoins croissants d'entretien lourd et de rénovation du patrimoine public local. Et là, c'est vraiment une première, quand on regarde les dépenses d'investissement des collectivités, elles ont toujours augmenté et là pour la première fois elles chutent sur un mandat.

Et la deuxième différence notable, entre la situation communale et la situation des collectivités locales c'est que les collectivités territoriales ont fait le choix d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer leur investissement puisque les emprunts nouveaux repartent à la hausse en 2018 de 4,5%.

Les raisons de cette décorrélation de la situation sinoise par rapport à celle des autres collectivités sont évidentes : un stock de projets d'investissement non réalisés sous l'ancien mandat, un pic de dépenses depuis 2014 du projet de rénovation urbaine et des besoins colossaux en matière d'investissement engendrés par l'absence d'investissements et d'entretien pendant de nombreuses années.

C'est là où on peut parler de la dette grise, la dette grise c'est plus on attend plus les dégradations s'accroissent, plus les travaux à réaliser deviennent lourds et chers et donc on dit que c'est une dette grise parce qu'elle n'est pas inscrite en comptabilité.

La combinaison « amélioration des ratios d'épargne + confiance regagnée des banques + recherche permanente de subventions » permet de commencer à s'attaquer à cette dette grise. Quelques exemples de réalisation pour 2018 : les voiries, après 26 voiries rénovées depuis le mandat, 5 voiries dans la cité de la Montée et la rue Edouard Vaillant qui est actuellement en travaux par la CAD, sur laquelle nous passerons, on ne sait jamais bien l'hiver quand on peut faire les travaux, en tout cas on va lancer les procédures de marché et ce sont des travaux qui seront budgétés sur 2018 et qui seront peut-être réalisés début 2019 ; les bâtiments, la salle Rousseau, la maison de quartier Foucaut, la salle Joliot Curie, le multi accueil, l'école de musique, la salle Henri Martel, l'école Joliot Curie, le réseau de chauffage de l'école de la Sucrierie ainsi que Perret - Autissier. Une mise aux normes concerne l'assainissement, l'accessibilité, la signalisation de sécurité. Les équipements cette année, 3 gloutons pour la propreté urbaine, une balayeuse, la dernière commission d'appel d'offres a attribué un marché pour une nacelle pour les espaces verts, ils vont pouvoir aller faire plus d'élagage, les véhicules du centre technique municipal ; l'éclairage public des rues de Douai, Verdun et Carnot ; la reconquête des friches et la politique de création de stationnement rue Mahieu, la rue Lemette, la Sucrierie, la Montée et prochainement Robespierre, Lamandin, Sembat, Anatole France. Et enfin la dernière inscription qui était constatée pour les dépenses de rénovation urbaine 530 000 €.

Maintenant nous pouvons envisager les perspectives pour l'année 2019, rappelant que le projet de loi de finances pour 2019 a été présenté le 24 septembre, il ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales et la grande réforme des finances locales

se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique. Plusieurs dispositions sont toutefois à retenir, tout comme les priorités et les choix qui structurent ce deuxième projet de budget du quinquennat actuel.

S'agissant des collectivités locales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal et en faveur des collectivités les plus fragiles.

Stabilité également pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements.

On ne trouvera pas d'importantes dispositions spécifiques sur la fiscalité locale dans ce projet de loi de finances, c'est ce que disait Gérald Darmanin, et la 2^{ème} tranche de baisse de la taxe d'habitation est bien inscrite dans le texte sous forme de dégrèvement.

Il a aussi confirmé que la question de compensation des collectivités pour les 20% qui restent sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales, que portera Olivier Dussopt sans doute au premier trimestre 2019. Et il a relevé que les travaux sur cette compensation conduisent à réfléchir aux finances locales en général. On parle d'une remise à plat des finances publiques locales, c'est un peu l'inconnu.

Le gouvernement nous dit qu'il soutient les collectivités locales, alors pour équilibrer la présentation, on a mis un petit laïus du président du Comité des finances locales (CFL), André Laignel qui nous dit qu'il se demande si l'Etat ne serait pas un peu généreux aux frais des communes puisqu'il nous dit que le gouvernement promeut la stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales dont le projet de budget pour 2019 mais que pour lui c'est un budget en trompe l'œil qui concerne le secteur public local. Il dénonce le budget de l'Etat qui est dans la réalité dans la lignée des précédents, c'est-à-dire dans les restrictions que devront subir les collectivités territoriales puisque selon André Laignel, l'inflation pour les ménages pourrait se situer en 2019 entre 1,7% et 2%, tout à l'heure on voyait 1,8% mais elle pourrait pour les communes atteindre 2,5%. En outre, la poursuite en 2019 de l'application du plan gouvernemental sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, le fameux PPCR, des fonctionnaires pourrait selon lui enrichir les coûts de gestion de 200 millions d'euros en année pleine et donc dans un tel contexte le gel des dotations est un recul, souligne le Président du CFL et de constater que le « panier du maire » est très sensible en particulier à la hausse du prix de l'énergie.

La péréquation continue en nous disant que sur la péréquation l'Etat ne met pas un centime puisque beaucoup de décisions qui impactent les politiques des territoires sont en forte diminution dans le projet de loi de Finances. Il parle notamment de la limitation du nombre des contrats aidés à 130 000 emplois l'année prochaine, il parle également d'économies d'un milliard d'euros sur l'aide personnalisée au logement (APL) qui va poser des difficultés à des locataires qui vont se retourner vers les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Le Président du CFL a aussi dénoncé les coupes subies par certaines politiques de l'Etat comme le sport par exemple. Même si j'ai entendu tout à l'heure que la Ministre disait qu'il n'y a pas de baisse dans son budget, qu'elle devait l'expliquer ; la suppression de certains crédits notamment ceux qu'on connaît bien à Sin-le-Noble ceux à énergie positive et croissance verte qui nous ont financé les projets de la rue de Douai, rue Carnot et rue de Verdun en matière d'éclairage public et un projet de plantation d'essences locales participative.

André Laignel nous dit qu'il en a assez que le gouvernement se vante de faire une péréquation dans laquelle il ne met pas un centime. Il rappelle que la hausse des dotations de péréquation en 2019 sera entièrement financée par une ponction sur l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales.

Enfin dernier alinéa sur l'effet domino et c'est pour ça qu'il est intéressant d'aller voir tous les échelons puisqu'il n'y pas que la baisse des dotations de l'Etat, quand l'Etat baisse les dotations aux Régions et aux Départements, ces derniers baissent leurs dotations aux communes.

Donc cette fois-ci on le savait tous, on s'en doutait, mais ça été estimé, ce sont 3,1 milliards en 2019, c'était le montant estimé des subventions entre collectivités en provenance des départements et des régions à destination du bloc communal. Depuis 2013, ces subventions ont diminué chaque année. Elles étaient de 4,1 milliards il y a 4 ans et donc on observe un repli de 25% selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale. La reprise de l'investissement local en 2017 n'a ainsi pas entraîné dans sa roue une reprise des subventions entre collectivités, puisque 2017 affiche une baisse des subventions inter collectivités de 5% après une chute de 11,1% en 2016. Les régions et les départements voyant baisser leurs ressources ont naturellement répercuté au niveau inférieur ces restrictions. Pour les communes cela a l'effet domino.

Dans le détail des premières orientations budgétaires pour l'exercice 2019, au niveau des

recettes les dotations.

Un marqueur de ce projet de budget c'est la stabilité des dotations pour la 2^{ème} année consécutive du quinquennat et pour la première fois depuis 2013, après 4 années consécutives de baisse.

On a une dotation globale de fonctionnement qui sera relativement stable en 2019 mais la perte cumulée sur les 6 ans atteint quand même la somme de 4 680 906 €.

Et comme le soulignait le Président du CFL avec une inflation de l'ordre de 2%, la stabilité des dotations équivaut dans les faits à une baisse de 2%.

Une hausse des dotations de péréquation verticale prévue pour 2019 est de 190 millions d'euros soit quasi la même somme qu'en 2018 mais elle ralentit par rapport aux augmentations de 300 millions qui avait été inscrites en 2016 et 2017.

Je vous rappelle que nous avons une DSU de 3 958 572 € sur lesquels on peut espérer vu nos critères de fragilité une légère hausse.

Le pic d'investissements auquel est confrontée la Commune avec de nombreux projets d'investissement financés, en partie, grâce à des subventions, on le disait tout à l'heure au titre de la DDU ou de la DPV, inscrites en recettes de fonctionnement, impliquera une recette plus importante en 2019 à ce titre.

La Commune continuera de percevoir, comme depuis deux années désormais, une dotation de 40 000 € de la CAD pour sa piscine dans le cadre de l'ouverture de Sourcéane et dans le cadre de la politique communautaire de l'apprentissage de la natation pour les enfants sur le territoire de la CAD.

Les nouvelles modalités d'organisation des rythmes scolaires ont laissé la liberté aux communes et donc nous avons mené une enquête fin 2017/début 2018 auprès des enseignants et des parents d'élèves, laquelle enquête a abouti à la décision du retour à la semaine de 4 jours. Nous ne percevons plus le fond d'amorçage en la matière et nous étudions actuellement les modalités du « plan mercredi » qui a été présenté par le Ministre Blanquer.

Les décisions gouvernementales en matière d'emplois aidés ont des conséquences sur les finances communales puisque nous employions en 2017 47 emplois aidés et que nous percevions plus de 350 000 € d'aides sans oublier les exonérations de charges qui en sont le corollaire.

En 2018 nous avons perdu plus de 100 000 € et les annonces qui sont faites par le gouvernement font que la baisse va encore s'accroître et nous allons encore perdre quelques dizaine ou centaine de milliers d'euros sur ce chapitre de recettes.

Au niveau des impôts et taxes, au niveau de la fiscalité locale le budget 2019 confirme la réforme fiscale d'ampleur, qui a été entamée en 2018, et qui bouleversera en profondeur la nature des recettes des collectivités dans les années à venir. Pour les communes, le deuxième tiers de la réforme de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement, poursuit la suppression de la taxe d'habitation.

Hormis la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui a baissé pendant plusieurs années et pour laquelle il est possible d'espérer une hausse en raison de reprise du marché immobilier, les autres impôts et taxes ne devraient pas enregistrer d'augmentation significative.

De fait, la seule variation au niveau de ce chapitre budgétaire devrait être la résultante de la variation des bases car l'équipe actuelle souhaite poursuivre sa politique de stabilité fiscale afin de continuer à protéger nos populations déjà touchées par la hausse des impôts décidée au niveau supra communal depuis plusieurs années.

La proposition qui sera faite lors du prochain Conseil municipal où nous voterons le budget mais nous délibérerons également sur les taux d'imposition pour l'année 2019, la proposition sera de continuer à ne pas avoir recours en 2019 comme depuis le début du mandat en 2014, 2014-2015-2016-2017-2018 et 2019 la sixième et dernière année du mandat, nous aurons boucler tout le mandat sans avoir recours à la solution de facilité d'une hausse d'impôt.

Nous vous mettons les taux d'imposition des taxes directes locales. Les derniers chiffres que nous avons au niveau des moyennes départementales sont de 2015, on voit qu'ils ont augmenté puisqu'on voit que tous les ans ... les 2 dernières années il y a 17 à 20% des communes qui ont augmenté leur taux. Donc là on voit en plus que la Commune de Sin-le-Noble est nettement en dessous des moyennes départementales. Nous faisons le choix de ne pas avoir recours à l'impôt. Et donc la seule hausse qui en résultera sera celui du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'appliquent sur les bases 2019, il n'est pas connu à ce jour mais comme depuis 2018, cette revalorisation annuelle des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision de l'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année, on peut penser qu'elle augmentera dans les mêmes proportions que cette année.

La conclusion de tout ça sur les recettes de fonctionnement : stabilité de la DGF, incertitude sur la réforme de la taxe d'habitation, tellement importante pour les finances communales, la forte baisse des aides à l'emploi, la disparition du fond d'amorçage des rythmes scolaires, stabilité

des taux d'imposition souhaitée pour protéger nos concitoyens une année supplémentaire, ... autant de constats objectifs que l'année sera une nouvelle fois très difficile en termes de recettes. Et à l'exception de la comptabilisation de recettes DDU et DPV, inscrites en fonctionnement mais qui financent des dépenses de la section d'investissement.

Au niveau des dépenses l'objectif de maîtrise des dépenses qui prévaut depuis 2014 sera une nouvelle fois particulièrement difficile à atteindre en 2019. On l'a vu tout à l'heure dans la présentation du bloc communal du fait de la reprise de l'inflation de l'ordre de 2%. Et ce d'autant plus que ce sont les prix des énergies qui flambent et que les communes sont très exposées à cette inflation. A cela, il convient d'ajouter des décisions gouvernementales qui impactent le chapitre 012, celui de la masse salariale, qui représente toujours une part conséquente du budget communal.

Avec plus de 11 millions d'euros, on est même plutôt vers 11,5 millions, les frais de personnel représentent plus des deux tiers du budget communal et la reprise du protocole PPCR pèsera sur les finances locales tout comme le surcoût lié à la disparition des emplois aidés.

Pour beaucoup de communes confrontées à la baisse des dotations et à la hausse des charges, les subventions aux associations constituent une variable d'ajustement. Ce n'est pas le cas à Sin-le-Noble où le soutien au tissu associatif est une priorité municipale qui se traduit par la sanctuarisation et même si possible une légère hausse du budget des subventions aux associations. C'était 4% sur l'année 2018 et j'ai entendu la demande du groupe majoritaire qui demandait qu'on étudie la possibilité d'augmenter de 2% le budget des associations. C'est ce qu'on essaiera de faire pour le budget primitif, si vous en êtes d'accord évidemment.

Les conclusions sur la section de fonctionnement : recettes contraintes conjuguées à des dépenses en tension sous le double effet d'une reprise de l'inflation et d'une hausse imposée du principal chapitre de dépenses qu'est le chapitre 12, la tension sera, une nouvelle fois, maximale sur la section fonctionnement en 2019. La vigilance devra être permanente pour éviter l'effet ciseau entre des dépenses en hausse et des recettes stables voire en baisse.

Nous pouvons désormais aller vers la section d'investissement avec un virement de la section de fonctionnement qui sera sous tension puisque des contraintes, dont nous venons de parler, mais tous les efforts seront mobilisés pour maintenir le montant de ce virement.

Le poste produits de cession sera en nette baisse par rapport à 2018 qui avait été une année exceptionnelle, nous en avons parlé.

Au niveau des subventions d'investissement le projet de loi de finances prévoit la stabilité des dotations de soutien à l'investissement.

La ville qui a dû faire face, depuis 2014, à un pic important de dépenses ANRU inscrira, en 2019, les soldes des subventions correspondantes au financement d'une partie de ce programme.

Comme depuis 2014, la municipalité poursuivra évidemment sa recherche de financement auprès des différents financeurs potentiels, même si on a vu tout à l'heure que l'effet domino n'était pas favorable, la CAF, le Département, la Région, la CAD, l'Europe ...

Au niveau de l'endettement, comme nous l'avons évoqué précédemment, les ratios de la Commune sont bons et permettent la confiance retrouvée auprès des banques.

C'est une excellente nouvelle puisque la nouvelle doctrine en matière d'orthodoxie budgétaire est de lutter contre l'endettement excessif des collectivités.

La conjonction de taux historiquement bas avec la confiance retrouvée des banques, une capacité d'endettement régénérée et surtout des besoins importants en matière d'investissement laisse à penser qu'il est particulièrement opportun d'avoir recours en 2019 au levier de l'endettement.

Au-delà d'une capacité de désendettement très faible de moins de 5 ans, la dette par habitant s'élève au 31 décembre 2018 à environ 900€, puisque nous n'avons pas emprunté en 2018, en de ça de la moyenne de la strate qui est de 960 €. Si on multiplie ces 60 € de delta et que l'on multiplie par le nombre d'habitants on arrive quasiment à 2 millions d'euros de capacité d'emprunt de la Commune pour satisfaire ce ratio de dette par habitant, sachant que sur le ratio de désendettement on est à 4,5 ans donc on est très très loin des zones d'alerte qui sont entre 11 et 13 ans.

C'est sans doute ce que l'on inscrira au budget primitif, comme l'année dernière, on l'inscrira s'il y a besoin on ira les chercher mais si on n'a pas besoin on n'ira pas les chercher.

On vous présente pour votre parfaite information l'état de la dette par tiers, je vous laisse prendre connaissance, vous avez dans les pages qui suivent le profil d'extinction de la dette là aussi pour votre parfaite information, vous avez l'évolution de la dette et sa répartition entre les intérêts et le capital.

Et enfin nous pouvons arriver aux dépenses d'investissement. Les dépenses contraintes sont nombreuses en raison du projet de rénovation urbaine et du stock de projets non réalisés mais financés pour partie. A cette situation à laquelle l'équipe actuelle est confrontée depuis l'élection

de 2014, il convient d'ajouter les dépenses liées à l'accessibilité dans le cadre de l'ADAP 2016-2025, l'agenda d'accessibilité programmée. Je vous rappelle la loi de 2005 qui obligeait les collectivités à une mise en accessibilité totale pour le 1^{er} janvier 2015, ça n'a pas été fait donc il y a un agenda d'accessibilité programmée avec un rythme sur 9 années.

Nous vous avons mis pour votre bonne information le point sur les engagements pluriannuels de la collectivité. C'est la rénovation urbaine déjà, ensuite le stock de projets : Matisse, l'école Joliot Curie, la plantation participative d'essences locales, rénovation d'éclairage des salles de sport, réhabilitation de la salle de sports Joliot Curie, le plan de rénovation du multi-accueil, la création d'une salle de stockage et de repas pour le multi-accueil, la restauration des abats sous Eglise Saint Martin, l'aire de jeux aux Epis, les Orgues de Saint Martin, les voiries rue Edouard Vaillant, la voirie rue Ghesquière, la réhabilitation et l'extension de l'École de musique, les travaux de mise aux normes de sécurité dans les écoles, parking rue Anatole France, rue du 8 mai et rue Lamendin-Sembat, le complexe sportif Jean Mercier.

Ce sont des investissements sur lesquels nous avons déjà des financements partiels que nous allons réaliser et qu'il faut donc inscrire.

A ces stocks de projets quelques subventions que nous avons obtenues ces dernières semaines, du Département au niveau des PTS pour financer la construction, la rénovation de trottoirs ou de stationnement le long de voiries départementales. Par la Région nous avons obtenu 57 000 € de réaménagement urbain. Ça financera le parking de la rue Lamendin, le parking de la rue Sembat et le parking de la rue Anatole France. Et nous avons obtenu également une subvention de 8 000 € de la Région au titre d'un projet de studio d'enregistrement qui sera financé également sur du mécénat d'une fondation.

Nous avons mis ensuite l'agenda d'accessibilité programmée tel qu'il a été déposé par la Commune.

Et enfin les autres projets d'investissement : une part substantielle des dépenses pour l'année 2019 sera évidemment fléchée sur les projets sur lesquels la Commune a pris des engagements et a reçu des financements, nous avons délibéré ici même au mois de juillet sur le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), sur le protocole de préfiguration, sur le déficit de l'écoquartier, Matisse, la salle de sports Joliot Curie, l'École de musique, la place Robespierre, l'aire de jeux aux Epis, le multi-accueil, le complexe Mercier, l'Eglise Saint Martin ...

Pour les autres projets d'investissement sur lesquels nous portons nos orientations budgétaires pour 2019 : la poursuite du plan de reconquête des voiries qui est une nouvelle fois une priorité et donc nous consacrerons un budget conséquent à cette thématique pour permettre la réalisation de voiries coûteuses que les finances communales ne pouvaient surmonter en début de mandat. Je vous rappelle la stratégie qui avait été posée, plutôt que de faire une voirie à 600 000 € alors qu'il y avait un tel besoin de voirie puisque toutes les voiries étaient à refaire, nous avons préféré faire 10 voiries à 60 000 € parce que nos habitants auraient du mal à comprendre qu'on fasse une seule voirie alors que toutes les voiries étaient ... On avait commencé par faire les voiries les moins coûteuses et on monte progressivement et donc on arrive là dans les voiries les plus coûteuses, notamment et on a déjà attaqué la rue Vaillant, elle faisait partie des voiries les plus coûteuses. Il restera également la voirie du Bivouac que nous espérons boucler avant la fin du mandat, ça dépend des interventions de la Communauté d'agglomération du Douaisis en matière d'assainissement et d'eau potable qui sont des préalables à la réalisation de cette voirie.

Corollaire également de ce plan de reconquête des voiries, l'effacement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public d'une ou deux rues seront étudiés. Cette année on avait profité des subventions territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour faire rues de Verdun, Carnot, Douai. C'étaient des éclairages publics très vieux, très énergivores, très polluants mais qui étaient déjà enfouis donc le coût était moindre.

On sera plus de 32 -33 voiries, on va attaquer des voiries à la fois coûteuses mais sur lesquelles on ira sans doute sur l'enfouissement de réseaux.

C'est un point de basculement important dans le plan de reconquête des voiries et du cadre de vie.

On espère une ou deux rues, parce qu'une rue quand on la fait c'est entre 50 000 € et 100 000 €, quand on fait l'enfouissement des réseaux l'éclairage public on est entre 500 000 € et 1 millions d'euros.

Les 2 rues que j'ai fait chiffré, le delta il est là, c'est entre 1,5 à 10, c'est en fonction de la longueur de la voirie et du coefficient de complexité de cet effacement de réseau.

Nous mènerons également une réflexion sur l'opportunité de travaux de renouvellement des mobiliers urbains (poubelles, bancs, barrières, ...). Nous avons un mobilier urbain soit qui a disparu, soit qui est en très mauvais état, ou soit qui est totalement hétérogène. On a une poubelle verte qui est à côté d'une poubelle bleue, à côté d'une poubelle marron, à côté d'une

poubelle bordeaux, le tout rouillé ou cabossé. On va regarder ce qu'il est possible de faire pour renouveler l'ensemble du mobilier urbain et donner une cohérence à ce niveau.

Et ce sera la même chose avec la signalisation directionnelle sur l'ensemble de la Commune puisque nous aurons à la fois rénové entre 35 à 40 voiries d'ici la fin du mandat, nous l'espérons, nous aurons revu le plan de circulation. Aujourd'hui il faudra revoir ce plan de signalisation directionnelle sachant que si vous êtes observateurs vous verrez que la salle Mandela n'est pas fléchée puisqu'elle a été inaugurée en 2013, par contre l'ancienne gendarmerie est toujours fléchée dans la signalisation directionnelle. Il y a peut-être des gens qui font le tour de Sin-le-Noble en cherchant la gendarmerie qui a fermé ses portes et encore je ne suis pas bien sûr, parce qu'il y a eu le déménagement de la gendarmerie il y a de ça 25-30 ans, donc je ne suis pas sûr que ça ne flèche pas vers la gendarmerie antérieure et pas la gendarmerie qui était place de la Montée. Et puis parfois l'église du Marais qui est encore fléchée sauf qu'elle est désacralisée depuis une bonne quinzaine d'année.

Il y a un gros toilettage pour donner de la cohérence et là aussi aller sur un plan de reconquête de notre signalisation directionnelle.

Ils seront un peu des cerises qui viendront clôturer le gâteau de ce qui a été fait en matière de plan de reconquête de nos voiries.

L'acquisition du LIDL, il y a une délibération qui est prévue à cet effet dans quelques instants, qui est étudiée pour régler les difficultés de stationnement du quartier et offrir la possibilité de doter la Commune d'une nouvelle salle. On sait que nos équipements sont saturés de demandes notamment pour les associations. On pourrait également y faire une maison de quartier et une petite salle de restauration. Tout cela ce sont des projets qu'il faudra continuer d'investiguer, voir si c'est possible. En tout cas ce sont les orientations, on en parlera tout à l'heure parce que le projet de délibération est arrivé un peu plus tôt.

Il en est de même pour le projet de création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare pour lequel une possibilité de groupe de travail avec les services de l'État, la Région, la CAD a été créée et nous espérons que nous pourrions aboutir en 2019 pour l'acquisition du foncier auprès de la SNCF. Ça fait 3 ans qu'on leur court après pour savoir qui est propriétaire, qui veut vendre et là on a réussi, grâce à Monsieur le Sous-Préfet à trouver les bons contacts et donc on espère en 2019 procéder à l'acquisition et ensuite les travaux se réaliseront à l'issue.

Les travaux de mise aux normes, ça fait longtemps qu'on en parle, on le fait tous les ans (incendie, électricité, assainissement) seront poursuivis en 2019 au niveau des bâtiments communaux pour là aussi rattraper le retard conséquent qui a été pris avec une attention toute particulière au niveau des écoles.

Les investissements pour une optimisation de gestion, des économies de fonctionnement, une amélioration du service public, l'achat de véhicules. On a un parc de véhicules en très très mauvais état, les services sont obligés de se passer les véhicules parce qu'il y en a beaucoup qui ne peuvent plus rouler. L'informatique, la téléphonie qui sont complètement obsolètes, Jean-Pierre était avec nous lors de la commission d'attribution de la semaine dernière, je pense que ça va avancer et on vise l'été 2019 pour avoir remplacé et déployer toute la nouvelle informatique, téléphonie de la Commune.

Après la phase d'études et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre en 2018, le déploiement de la vidéoprotection devrait débuter fin 2019 après l'obtention des autorisations préfectorales. Il y a plus d'une année de travail pour pouvoir avoir les premières images dans le respect du cadre légal. Des investissements seront prévus en matière de sécurité routière, et vous avez sans doute vu tous les petits piétons qui ont été mis à toutes les entrées des écoles.

La volonté de reconquête des friches, on en parle déjà, c'est important au niveau du cadre de vie. On l'a déjà fait à multiples reprises, rue de Loffre, le garage du Bivouac, la rue de Nantes, la cité Courtecuisse, on en parlait tout à l'heure, la rue Mahieu, la rue Lemette, l'ancienne école de la Sucrierie, la place Robespierre et créations de parkings végétalisés, aménagés rue Sembat-Lamandin, Anatole France, 08 mai 1945 et plusieurs petits projets pour lesquels nous venons d'obtenir des financements du Département. Je pense à un petit parking de la rue de Douai, ce sont des petits parkings en schiste avec des trous, des nids de poule, on va aller toiletter tout cela.

Le plan de rattrapage en termes de dotation des services municipaux en équipements nécessaires au service public sera poursuivi et ce notamment pour la propreté urbaine. Je vous le disais tout à l'heure, nous avons acheté une balayeuse et 3 gloutons cette année, un désherbeur de chemin, un désoucheur et je pense que nous allons doubler la dotation et aller acheter une deuxième balayeuse et acheter 3 nouveaux gloutons et un nouveau désherbeur de chemin puisque vous connaissez les difficultés liées à l'interdiction au recours au phytosanitaire d'une part et la fin des emplois aidés où nous employions dans ces services beaucoup de personnes issues de ces dispositifs.

Au niveau des cimetières, nous venons de poser une colonne du temps, 40 cases de columbarium supplémentaires et nous réfléchissons pour l'année prochaine à la création d'un puit de dispersion supplémentaire au niveau du cimetière.

Une réflexion sur une accélération du plan de rattrapage du conséquent retard en matière d'élagage et d'abattage, je ne vais pas donner trop de détail, Freddy donnait l'autre jour une rue où il y a une centaine d'arbres à abattre, donc on a déjà bien augmenté les budgets. Il va falloir ... A la fois il y a la nacelle que nous aurons pour le mois de janvier, où nous ferons de l'abattage et de l'élagage par nous même, c'est vrai que les budgets que nous mettons sont insuffisants parfois quand on voit le prix pour aller abattre un arbre dangereux ... Il va falloir que l'on réfléchisse à une accélération pour aller rattraper le colossal retard en matière d'abattage et d'élagage.

Le site internet de la Commune sera revu début 2019.

Les orgues de l'église Saint Martin devraient voir leur restauration débiter vers le mois de juin. Nous avons des réserves parlementaires qui nous obligent à débiter ce projet avant le milieu de l'année.

Et enfin le plan de renouvellement des instruments de l'Ecole de musique dont la plupart date de l'ouverture de l'Ecole de musique, en 1984, sera poursuivi. On a déjà acheté un piano, puisque j'en parlais avec le directeur des affaires culturelles, c'était déjà un piano d'occasion en 1984 avec tous les élèves qui jouent, il y a avait une note sur deux qui ne jouait pas. Donc là on va continuer d'aller tous les ans faire des acquisitions de matériel mais là on est sur des matériels qui sont entre 30 000 et 50 000 euros à chaque fois.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Ou est-ce que nous pouvons aller à la délibération qui est page 73 et qui est donc une délibération de prise d'acte qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance, sur la base d'un rapport, présenté au préalable à la commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques, commerce et artisanat .

Je ne l'ai pas dit, cette commission a émis un avis favorable à ce projet de délibération.

L'article 2 souligne que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET FONCIER

M. LE MAIRE : Nous avons deux projets d'acquisition et donc je passe la parole à Jean-Paul pour la 1^{ère} délibération qui s'inscrit dans le cadre du plan de rattrapage du retard que la Commune avait parfois pu accumuler puisque c'est un vieux projet qui date de 2009 ... 2005 même le courrier de Christiane Pezin ? Octobre 2006.

6. Patrimoine communal – Domaine privé

Acquisition des parcelles cadastrées section AT n°688, 716, 721, 723, 725, 728 et 730 sises place de la République

M.HOURNON : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues bonsoir.

Effectivement il s'agit d'une acquisition de voirie. La note de synthèse vous précise que Monsieur Dubus avait réalisé un lotissement de trois maisons. Souvent en matière de lotissement, globalement on a toujours une voirie à créer sauf ceux qui ont une parcelle totalement en front à rue. Donc, quand on fait une voirie, on fait ce qu'on appelle les voiries et réseaux divers (VRD). Préalablement à la construction, souvent un accord de principe est obtenu auprès de la mairie pour une rétrocession future de ces parcelles en vue de leur intégration dans le domaine public communal. C'est ce qui s'est passé. Monsieur Dubus a eu un accord de principe, il a réalisé son lotissement et la voirie. Avant de reprendre une voirie, on contrôle toujours ce qui est sous la voirie, c'est-à-dire réseau d'assainissement et là, évidemment, ce n'est pas une compétence communale mais une compétence intercommunale et donc les travaux ont été réceptionnés auprès de la Communauté d'agglomération du Douaisis. Donc, il y a eu un transfert d'ouvrage, qui a été signé le 15 septembre 2009.

Effectivement depuis 2009 c'est resté un peu en standby et donc Monsieur Dubus nous a demandé de reprendre ces parcelles constituant l'assiette de voirie dans le domaine communal. Donc la délibération qui nous concerne aujourd'hui c'est uniquement le rachat pour l'euro symbolique de ces parcelles, une autre délibération viendra ensuite, pour son intégration, dans le domaine communal et son affectation à la circulation.

La commission 4, qui a travaillé sur ce projet, a émis un avis favorable et dans les mois à venir vous serez également sollicités pour délibérer sur d'autres transferts de ce type notamment pour deux grandes cités : la Cité du Niveau et la Cité du Bivouac où les voiries sont toujours propriétés de Maisons et Cités.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul.

Effectivement vous trouvez en pièce jointe page 81 le courrier de Christiane Pezin en date du 19 octobre 2006 et le plan cadastral page 83 et 84 pour bien localiser les dites parcelles.

Le projet de délibération, nous sommes page 79.

L'article 1^{er} vous propose de décider l'acquisition auprès de Monsieur Dubus des parcelles cadastrées pour une superficie totale d'environ 563 m², telles qu'elles vous sont décrites AT n°688, AT n°716, AT n°721, AT n°723, AT n°725, AT n°728 et AT n°730 (partie).

L'article 2 vous demande de décider l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique en vue d'une incorporation dans le domaine public routier communal.

L'article 3 précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, c'est-à-dire la Commune.

L'article 4 vous propose de décider de charger la présente acquisition Maître Dietsch.

Et l'article 5 vous demande de bien vouloir m'autoriser ou mon représentant à accomplir toutes les formalités y afférent et notamment à la signature des contrats et avant-contrats, alors que l'article 6 vous rappelle le prélèvement des dépenses sur le budget communal en son chapitre 21.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Tout à l'heure je n'ai pas noté pour le procès-verbal l'arrivée de Fatima Lespagnol. Elle était bloquée dans son train à Lille. On notera qu'elle est arrivée avant le DOB. La délibération suivante toujours relative au domaine communal.

7. Patrimoine communal – Domaine privé

Acquisition des immeubles bâtis et non bâtis cadastrés section BB n°76 et n°78, sis 429 rue Roger Salengro

M. LE MAIRE : C'est un projet de délibération dont on a parlé dans le rapport d'orientation budgétaire. Il est à la croisée de plusieurs priorités de la politique communale : le stationnement, le cadre de vie, la démocratie participative, le sport, le soutien aux associations et l'aménagement du territoire. Et donc, c'est un projet important qui se débloque aujourd'hui et donc je laisse la parole à Jean-Paul Hournon.

M. HOURNON : Presque tout est déjà dit ! Effectivement, ce magasin Lidl a fermé il y a quelques années en posant quelques difficultés aux riverains puisqu'une partie de ce parking servait pour le stationnement de voitures. Il est resté à l'abandon plusieurs années. Une visite a été faite à la fois par le groupe majoritaire et les groupes minoritaires donc chacun a pu visiter ce bâtiment. Il avait plusieurs composantes, à la fois une salle de vente qui représente à peu près 660 m², une réserve de 150 m², une partie de boucherie de 88 m² et un petit local de 30 m², ce qui fait en gros 900 m² de surface bâtie. A cela, il faut y comprendre le parking qui est assez important et ce qui nous intéresse c'est que ce parking a, à la fois, un débouché sur la rue Salengro mais également sur la rue Saint Joseph.

Cette parcelle a été reprise dans le plan local d'urbanisme. C'est la 2^{ème} orientation aménagement et programmation (OAP), donc il était intéressant pour la Commune de maîtriser ce foncier et une proposition d'achat a été faite au prix de 250 000 €.

Cette proposition a été soumise à la direction de Lidl qui a accepté cette proposition, qui est inférieure, et on peut s'en réjouir, à l'avis des domaines qui est un prix nettement supérieur.

Besoin de salles, besoin de structures, des réflexions ont été menées. Monsieur le Maire vient d'en parler, pour des orientations à caractère sportif, des orientations à caractère de la démocratie car c'est un quartier qui n'a pas de maison de quartier donc ça serait intéressant

d'en avoir une. Peut-être un point de restauration ... Restera après d'autres fonciers à voir, quelles utilisations on pourra en donner mais c'est sûr que pour le quartier Saint Joseph, c'est un quartier un peu excentré de la Commune de Sin-le-Noble, c'est un atout très important et donc les prochains mois, nous verrons les élus plancher un peu plus sur ce projet. La commission 4 sollicitée a émis un avis favorable à cette acquisition.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul.

Effectivement une délibération stratégique pour la Commune, déjà c'est la suite ... C'est ce que l'on avait dit lorsqu'on avait travaillé sur le plan local d'urbanisme, c'était de dire que ce n'était pas juste un document légal ou réglementaire qu'il fallait faire, c'est un document dont on devait se saisir pour projeter l'aménagement du territoire, l'urbanisation du territoire. C'est une première OAP qui avait été repérée sur laquelle nous avançons. C'est intéressant et ça nous permet d'avancer sur de nombreux points, la volonté d'être dans tous les quartiers, qu'il n'y ait pas de quartier oublié. Donc là d'avoir une maison de quartier qui viendra compléter celle de la Montée, qui viendra compléter celle du Puits du midi et du quartier de la gare avec celle qui a été livrée récemment de la rue Foucaut, le projet de Matisse qui lui aussi est dans cet esprit de démocratie participative, d'accueil de la population.

Pour le sport c'est très intéressant, Vincent en tant qu'ancien adjoint aux sports, Jean-Michel en tant qu'ancien adjoint aux sports et Patrick actuel adjoint vous savez bien les difficultés, quand il y a la réunion des créneaux sportifs, d'attribuer à tout le monde et de satisfaire tout le monde. Là un nouvel équipement pourrait être dédié aux sports par des opérations dominos. On ne va pas les dévoiler aujourd'hui, parce que sinon demain tout le monde pense qu'on peut aller s'entraîner.

Il y a quand même un peu de réflexion stratégique à mener, de concertation, comme on le fait à chaque fois et puis derrière, la réalisation des projets. Et peut-être une salle de restauration et ensuite, c'est très important, pour le désenclavement du quartier Saint Joseph, qui est pris en étau entre la voie ferrée et la voie du tram et qui est un des plus anciens quartiers de Sin-le-Noble avec des voiries très étroites qui n'étaient pas dimensionnées pour la place de la voiture. Et au jour d'aujourd'hui on a un déséquilibre dans le nombre d'entrées/sorties puisqu'on a que 3 points pour entrer ou sortir de ce quartier, un 4^{ème} permettrait de rééquilibrer les flux de circulation et un apport de stationnement puisqu'il faut bien avouer que la voie centrale du bus à haut niveau de service, qui avant était un tram, a consommé énormément de foncier, de stationnement. Si je parlais de démocratie participative, ce n'est pas simplement donner un lieu pour la démocratie participative avec une salle de réunion, de rencontres, c'est aussi ce que nous disent les habitants de ce quartier, c'est qu'il y a un vrai problème de stationnement. Maîtriser ce foncier nous permettra d'aller sur le stationnement, et ensuite toujours dans la vision, c'est pour ça qu'on a remplacé le service urbanisme par la Direction aménagement, foncier, patrimoine et il y a une délibération qui suit d'ailleurs. C'est aussi de se dire on maîtrise déjà actuellement et on peut faire tout ça mais derrière on sait qu'on aura des réserves foncières grâce à cette acquisition et qui nous permettrons des réflexions sur les projets futurs, de développement économique, commercial ou de logements. On a pas mal de surface 6189 m² et 246 m² ça n'est quand même pas négligeable. Je pense que c'est une excellente nouvelle et objectivement quand on voit 250 000 € pour ça, je pense que c'est plutôt une bonne affaire pour la Commune. Effectivement Jean-Paul l'a souligné lors d'un séminaire des élus des groupes minoritaires, j'avais commencé ce séminaire en vous donnant rendez-vous, vous l'avez vu vous-même et vous nous avez d'ailleurs confirmé que c'était une bonne idée et qu'on pouvait continuer d'investiguer avec Lidl et mener les discussions qui ont pris du temps mais ça arrive positivement et à un bon prix.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur ce beau projet me semble-t-il.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Qui est d'accord ? Qui votre contre ?

Qui s'abstient ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

III. SPORTS

8. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du club de Golf du Bois des Retz de Sin-le-Noble, pour l'organisation des phases qualificatives des championnats de France jeunes

M. ALLARD : Bonsoir à toutes et à tous.

L'Association Sportive du Club de Golf du Bois des Retz a organisé les 12,13 et 14 octobre derniers une phase qualificative des Championnats de France réservés aux jeunes de 8,10 et 12 ans issus de la Région des Hauts de France. C'est la première fois qu'une telle compétition est organisée sur le golf de Sin-le-Noble.

Cette association participe à l'animation sportive de la Commune et notamment à la Fête du Sport permettant ainsi, durant 3 journées, aux élèves de nos écoles de découvrir cette pratique nouvelle pour la quasi-totalité d'entre eux.

C'est pourquoi, nous vous proposons de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros, et je précise également que l'association perçoit usuellement une subvention de fonctionnement de 500 euros et que nous avons participé avec Jean-Claude à la dernière assemblée générale qui était une superbe assemblée générale et on a senti le développement de la pratique du golf, notamment auprès des jeunes.

M. LE MAIRE : Merci Patrick. C'est en effet une association qui s'investit de plus en plus à l'échelon local. Ils étaient au forum des associations. C'est une association qui essaye de s'inscrire sur le territoire.

La délibération, nous sommes page 95 et 96, avec en pièce jointe page 97, le courrier du Président de cette association.

Vous voyez qu'il date du mois de mars. On a pris le temps de la réflexion, de bien voir ce qui était proposé derrière. Il demandait 2 000 euros, ça nous a paru ... On ne donne jamais de subvention exceptionnelle de 2 000 euros de toute façon. On a pris le temps de la discussion et de bien voir quels étaient les tenants et les aboutissants de ce beau projet comme Patrick vient de le décrire.

On vous propose page 96 article 1^{er} de décider de l'octroi d'une subvention exceptionnelle à ladite association du Golf du Bois des Retz pour participer aux frais d'organisation des phases qualificatives des Championnats de France Jeunes, pour un montant de 200 euros et, d'en autoriser le versement.

Tout en vous précisant par l'article 2 que cette dépense sera inscrite au budget communal en son article 6748.

Et l'article 3 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

IV. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Adhésion de la Commune de Sin-le-Noble au service commun des instructions d'urbanisme de la Communauté d'agglomération du Douaisis à compter du 1^{er} janvier 2019

M. LE MAIRE : La note de synthèse vous explique que depuis le 1^{er} juillet 2015, la mise à disposition des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation du droit des sols a été supprimée par la loi ALUR de mars 2014 pour les communes de moins de 10 000 habitants qui appartiennent à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

La Communauté d'agglomération du Douaisis a donc créé un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui en sont membres et qui le souhaitent, dans le cadre d'une mutualisation qui est non obligatoire et qui n'entraîne pas de transferts de compétence puisqu'elle est de nature contractuelle.

Deux options sont ainsi prévues : la 1^{ère} est que le service commun instruit les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées dans le périmètre des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Et la 2^{nde} option est que le service commun instruit uniquement les permis de construire et les certificats d'urbanisme.

Depuis 2015, la Commune de Sin-le-Noble a continué d'instruire elle-même ses autorisations d'urbanisme, et elle instruisait même celles de la Commune de Waziers, qui est une commune de moins de 10 000 habitants, qui est impactée par cette évolution de la loi ALUR et qui avait préféré une mutualisation avec la Commune de Sin-le-Noble.

Depuis 2015 également, la Commune s'est dotée d'un plan local d'urbanisme en lieu et place de son plan d'occupation des sols (POS).

Ça été 3 ans de travail mené par Jean-Paul et les services et qui a abouti au mois d'avril à

l'adoption du plan local d'urbanisme (PLU). Ce PLU est un véritable document prospectif en matière d'urbanisme, on vient de le voir pour le Lidl, et d'aménagement du territoire de la Commune.

Et il s'inscrit dans la démarche de structuration de l'appareil municipal afin de répondre à l'ambition politique.

C'est pourquoi, un travail spécifique est en cours sur l'organigramme des services et des compétences et qu'une Direction aménagement foncier et patrimoine a été créée le 1^{er} janvier 2018, remplaçant l'ancien service urbanisme, qui ne gérait que les autorisations d'urbanisme.

Les missions de cette nouvelle direction sont de faire vivre le plan local d'urbanisme, de projeter l'aménagement et le développement de la Commune, de gérer son patrimoine et de contrôler la conformité des constructions aux documents d'urbanisme dans le cadre de missions de contrôle et de police de l'urbanisme, jusqu' alors non effectués. Par le passé, on autorisait et on ne contrôlait pas ce qui était fait derrière et on ne contrôlait pas ce qu'on n'avait pas autorisé parfois.

Aujourd'hui ça a changé, et l'agent en charge des autorisations d'urbanisme a été recruté par la Communauté d'agglomération pour ce service commun. Et donc, il est proposé d'adhérer à ce service commun afin de permettre aux agents de la Direction aménagement, foncier et patrimoine de mener à bien les nouvelles missions qui sont confiées à cette direction et surtout sécuriser l'instruction parce que nous n'avons qu'une seule personne. Donc quand elle était en arrêt maladie, quand elle était en congés, c'était compliqué et puis après lorsque nous n'avons qu'une seule personne c'est beaucoup plus compliqué d'aller en formation et de suivre les évolutions réglementaires, de faire le travail de veille législative. C'est pourquoi, nous vous proposons d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'agglomération du Douaisis et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposée page 103 et 104 où la délibération vous présente le détail de cette décision.

L'article 1^{er} décide de recourir au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme « ADS » mis en place par la Communauté d'agglomération du Douaisis pour les actes et autorisations d'urbanisme de la Commune de Sin-le-Noble, dans le cadre d'une mise à disposition de services descendante.

L'article 2 vous propose de décider d'une effectivité au 1^{er} janvier 2019.

L'article 3 vous précise les actes qui sont concernés par cette prestation : les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager et toutes les demandes d'urbanisme déposées dans le périmètre des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, autres que les CUa. Et on vous précise que la Commune de Sin-le-Noble assure l'instruction de tous les autres actes et autorisations non cités en amont, et notamment les certificats d'urbanisme prévus à l'article L.410-1 a du Code de l'urbanisme (CUa).

L'article 4 vous propose de décider la formalisation par convention des relations entre les deux personnes morales de droit public.

L'article 5 vous propose l'adoption du projet de convention de prestation qui est annexé à la présente.

L'article 6 vous précise que le coût forfaitaire du service s'élève à 2,50 euros par habitants.

L'article 7 vous rappelle le prélèvement sur le budget communal des dépenses y afférent.

Et l'article 8 vous demande de bien vouloir signer la convention et accomplir tous les actes y relatifs sachant que vous avez en pièce jointe le projet de ladite convention et que la commission n°1, réunie le 07 novembre 2018, a émis un avis favorable et unanime.

Tout le monde est d'accord pour adopter ce projet de délibération ?

Véronique ?

Mme LEGRAND : En fait, nous on avait un service urbanisme et, que devient-il ?

M. LE MAIRE : Je crains fort que soit vous ne m'écoutez pas, soit vous ne suiviez pas le fil du feuilleton municipal où l'on parle de réorganisation de l'appareil municipal en vue de sa mise en adéquation avec le projet politique. Nous avons délibéré, si mes souvenirs sont bons, pour la création d'une Direction aménagement, patrimoine et foncier, ici même, j'ai expliqué nous avions un service urbanisme qui ne faisait que des autorisations du droit du sol, les fameuses ADS, deux personnes : une personne que nous avons recruté qui était spécialiste du droit des sols et puis son assistant. Nous avons créé cette Direction aménagement, foncier, patrimoine et cette personne a été recrutée par la CAD qui avait besoin de main d'œuvre puisqu'elle créait son service commun. Elle a préféré rejoindre l'intercommunalité, ce qui peut se comprendre et donc,

la vision stratégique était de se dire aujourd'hui à Sin-le-Noble de tout temps on instruit des autorisations d'urbanisme, c'est-à-dire oui vous pouvez construire, il n'y a aucun travail de police de l'urbanisme, aucun travail de contentieux de l'urbanisme. C'est-à-dire que quelqu'un qui déposait un permis de construire pour 50 m² pouvait construire 500 m², il n'était pas embêté. Et que ceux qui n'avaient pas de permis de construire n'étaient pas embêtés.

C'est pour ça que nous avons recruté une spécialiste du contentieux, de la police de l'urbanisme qui vient de la mairie de Lille, qui a pris les fonctions de directrice de la Direction aménagement, foncier, patrimoine et donc l'ancien service urbanisme en fait il existe toujours puisque comme on le disait là, la Commune continue de recevoir, d'instruire en amont, c'est toujours la Commune qui va délivrer les permis de construire puisqu'il n'y a pas de transfert des compétences. Et par contre comme on a aujourd'hui, c'est vrai qu'on était toujours sous le régime du temps d'occupation des sols, c'est la loi SRU de décembre 2000 qui prescrivait la transformation des POS en PLU et que comme la Commune n'avait pas entamé ce travail, elle était même passé en règlement national d'urbanisme. Donc cet important travail qui a été mené pendant 3 années, le plan local d'urbanisme est de projeter la Ville à 10 ans, 20 ans, 30 ans. Ce sont les OAP, on a vu tout à l'heure qu'elles se concrétisaient. Cette nouvelle direction continue de travailler en liaison avec les services de la Communauté d'agglomération, en amont et en aval, mais il y aura plus de compétences et plus de ressources au niveau de la Communauté d'agglomération puisqu'ils vont être plusieurs, puisqu'ils instruisent je ne sais pas exactement mais quasi toutes les communes. Aujourd'hui il doit rester Douai qui a son propre service instructeur et Douai doit faire une, deux comme nous nous faisons Waziers, il y a peut-être une ou deux communes qui a son propre service instructeur. Eux ils ont une force de frappe qui est importante et qui permet donc en fonction des projets d'avoir des spécialistes. Un permis de lotir ce n'est pas la même chose que si c'est une extension pour un abri de garage, un abri de jardin ou un garage. Et puis ça permet d'avoir plusieurs personnes qui peuvent toujours rester actives au niveau de la veille juridique. Quand on a qu'une personne, que tout arrive c'est compliqué de partir 15 jours en formation, et elle a ses congés et ses arrêts maladie et effectivement un allongement des délais. C'est pour ça c'est une option que nous avons saisi de nous dire on profite de la mutualisation des services de la Communauté d'agglomération et nous derrière on prend le relai pour aller faire l'aménagement du territoire, projeter la Ville, avoir une vraie vision de pilotage.

Donc le service urbanisme reste mais il est partie intégrante de la Direction aménagement foncier patrimoine.

Nous pouvons procéder au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Protocole transactionnel

Travaux de réaménagement des trottoirs rue Paul Foucaut – Eco quartier du Raquet

M. LE MAIRE : Nous sommes page 117.

La note de synthèse vous explique que la ZAC de l'Eco-quartier du Raquet présente des limites de zones qui n'épousent pas toujours les limites physiques des voiries et des trottoirs.

C'est le cas de la rue Paul Foucaut où le trottoir en schiste face au lycée n'est pas inclus dans le périmètre de la ZAC.

Par une délibération du 19 juin 2012, le Conseil municipal avait reconnu l'utilité de l'aménagement de stationnement sur la partie en schiste qui lui appartenait.

Il avait été décidé que l'aménagement de cette partie pourrait être assuré via une maîtrise d'ouvrage unique déléguée à la CAD, qui avait lancé en 2010 un appel d'offres pour les travaux d'aménagement de cette ZAC de l'Eco quartier du Raquet Douai/Sin-le-Noble.

Les délibérations concordantes du Conseil municipal (19 juin 2012) et le Conseil communautaire (10 mai 2012) précisaient le remboursement du coût à la CAD par le biais d'une participation établie à 55 000 euros HT.

Dans les faits la part à charge de la Commune s'est élevée à 97 692,26 euros TTC. Aucune formalisation par le biais d'une convention n'ayant été réalisée, la Commune n'est pas en mesure de s'acquitter du paiement des travaux réalisés par la CAD et à la plus forte raison compte tenu de la différence relative aux conditions financières.

La CAD a proposé à la Commune, afin de prévenir toute contestation née ou à naître à ce propos une transaction pour assurer le remboursement de l'ensemble des travaux.

Les termes de ce protocole transactionnel sont : la fourniture par la CAD d'une copie des pièces administratives de ces travaux et le versement par la Commune à la CAD des signatures de la convention des 97 692,26 €.

Lors du Conseil communautaire du 30 juin 2017, ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité en même temps que l'octroi d'un fonds de concours communautaire de 48 846,13 € soit la moitié de la somme à verser dans le cadre de la transaction.

La Commune émettra donc un titre de recettes de 48 846,13 euros et règlera 97 692,26 euros laissant à sa charge seulement 48 846,13 euros.

Voilà l'objet de ce protocole, qui je vous rassure, il n'y a pas de litige entre la Commune de Sin-le-Noble et la CAD c'est juste pour prévenir toute difficulté pour le règlement de ces sommes. Le projet de délibération, nous sommes page 119-120.

On vous propose de valider le principe de transaction avec la CAD.

L'article 2 vous propose d'adopter le projet de protocole transactionnel tel que joint en annexe.

L'article 3 vous propose de m'autoriser à accomplir les démarches y relative et notamment la signature dudit protocole.

L'article 4 vous rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal, peut-être même qu'on aurait pu préciser que la recette serait inscrite aussi ?

En pièce jointe vous avez page 121 la délibération du Conseil municipal du 19 juin 2012, le courrier du Président Christian Poirer qui propose cette solution et le détail du protocole transactionnel.

Je suppose que tout le monde est d'accord pour acter cette possibilité.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Marché public de travaux à procédure adaptée

Travaux de démolition, désamiantage et curage en vue de la réhabilitation du bâtiment Matisse à Sin-le-Noble – Phase II suite à résiliation

M. LE MAIRE : Nous sommes page 125.

La note de synthèse vous explique que ce projet de délibération doit permettre de mettre un terme administratif aux difficultés rencontrées pour le démarrage du projet lancé en 2016 de réhabilitation de l'ancienne école Matisse en centre social.

Dans ce cadre un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architecte Claude Debrock a été recruté. Les études de conception ont mené un phasage des travaux avec une première phase de désamiantage et de déconstruction.

Cette stratégie de phasage permettait au maître d'œuvre d'appréhender avec précision les travaux des autres corps d'état par une mise à nu du bâtiment pour la charpente et la couverture. Pour ce faire la Commune contractualisait pour l'exécution des travaux de déconstruction et de désamiantage avec la société Alliance environnement.

Cette dernière a été placée en redressement judiciaire le 26 mai 2017, par le tribunal de commerce de Dieppe, elle n'a donc pas correctement exécuté ses obligations contractuelles.

Et ce malgré de multiples relances et mises en demeure de la Commune obligeant cette dernière à prononcer la résiliation du marché pour faute le 19 décembre 2017.

La Commune a ensuite dû relancer une procédure visant à la réalisation de ces travaux spécifiques et la maîtrise d'œuvre a dû reprendre des études afin de prendre en compte dans ce nouveau cahier des charges les travaux déjà réalisés par le titulaire défaillant.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 19 septembre 2018 avec une date limite de remise des offres le 12 octobre 2018.

Trois propositions sont parvenues dans les délais et la commission d'appel d'offres réunie le 05 novembre 2018, après présentation du rapport d'analyse des offres opéré par le maître d'œuvre a rendu un avis favorable pour l'attribution de marché public de travaux pour un montant forfaitaire de 66 201 euros hors taxes à la société BANCEL AMIANTE de Bully-les-Mines. Il revient donc désormais à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature de ce marché.

Après validation éventuelle par le Conseil municipal, retour du contrôle de légalité, déroulement des phases de notification et surtout le plan de retrait d'un mois prévu pour les travaux de désamiantage, le début des travaux est espéré pour début 2019.

Voilà le sens de cette délibération.

Nous sommes page 127.

L'article 1^{er} vous demande de m'autoriser à signer le marché public 18/17 MAR relatif aux travaux de démolition, désamiantage et curage en vue de la réhabilitation du bâtiment Matisse à Sin-le-Noble - Phase II suite à résiliation avec la société BANCEL AMIANTE de Bully-les-Mines, pour un montant forfaitaire hors taxes de 66 201,00 euros, ainsi que tout avenant qui viendrait le modifier en cours d'exécution.

Et on vous rappelle par l'article 2 que les crédits nécessaires à l'exécution dudit marché sont inscrits au budget au chapitre 23.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V. POLITIQUE DE LA VILLE, DÉMOCRATIE LOCALE, VIE DES QUARTIERS

12. Dispositif de réussite éducative (DRE)

Prolongation du poste d'assistant socio-éducatif chargé de coordonner le DRE du poste d'assistant socio-éducatif assurant les missions de référent famille

M. CARREZ : Il vous est proposé de prolonger le poste d'assistant socio-éducatif en charge de la coordination du DRE et aussi celui du poste d'assistant socio-éducatif qui assure les missions de référent famille.

On en a déjà parlé bien des fois et je vous rappelle que ce DRE a été reconduit par une délibération du 30 septembre 2015, que le dispositif est piloté par le service politique de la Ville, et qu'il met en relation différents acteurs locaux. Il y a 22 acteurs. Je ne vais pas vous faire toute la liste, sauf si vous le souhaitez, il y a l'éducation nationale, le pôle scolaire et le pôle social de la Commune, le collège, les services sociaux du Département, les associations locales, le RASED etc ...

Ce DRE permet à des enfants de 2 à 16 ans, qui ont été repérés en difficultés sociales et scolaires, de construire, avec les parents bien entendu un parcours individuel en fonction des problèmes évalués.

Les actions sont menées hors du temps scolaire, type d'action, objectif : le travail sur le rythme de l'enfant (le sommeil par exemple), sur l'estime de soi notamment pour les décrocheurs, sur la parentalité et aussi un accompagnement psychologique.

Voilà résumée cette délibération qui vous est proposée.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Peut-être une précision, parce que Didier nous a parlé du contenu du dispositif. Une petite précision administrative qui est toute récente, qui va nous obliger à bouger un peu la délibération puisque tout à l'heure on parlait dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire de la reprise du protocole PPCR. Ça a une conséquence sur ce projet de délibération.

Puisque ce protocole PPCR va s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2019. C'est la période qui est couverte pour ce recrutement, je vous proposerai dans le cadre de la lecture des articles une toute petite modification de formulation.

On va le faire tout de suite.

L'article 1^{er}, nous sommes page 135, vous propose donc la reconduction des missions de l'assistant socio-éducatif à temps complet contractuel chargé de coordonner le dispositif de réussite éducative rémunéré sur la base de et c'est là où ça change, on ne vas plus noter de « *l'indice brut 510 majoré 439* », on va le remplacer par la formulation « *sur la base de l'échelle indiciaire correspondant au grade d'assistant socio-éducatif dans la limite de l'indice maximal* » puisque cette indice va bouger. Aujourd'hui si on le prend sur celui-là, on ne pourra rémunérer ou recruter correctement. Et comme on ne connaît pas encore tous les attendus du PPCR on préfère blinder la délibération en n'étant pas trop précis.

[...] « *augmenté de la prime la prime de fin d'année mensualisée, de l'indemnité de résidence, et le cas échéant du supplément familial de traitement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 sous réserve des avis émis par les services de l'Etat* ».

Et je vous propose la même formulation pour l'article 2 décide de reconduire les missions de l'assistant socio-éducatif, en qualité de référent famille à temps complet, contractuel, rémunéré sur la base de, et c'est là où intervient la modification, nous ne sommes plus sur l'indice brut 389 majoré 350 mais nous sommes « *de l'échelle indiciaire correspondant au grade d'assistant socio-éducatif dans la limite de l'indice maximal*, ». Ça nous couvre au niveau juridique et administratif.

L'article 3 vous rappelle le portage du dossier par le CCAS et la délibération des termes identiques nécessaire du Conseil d'administration du CCAS.

Et enfin l'article 4 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les éventuelles démarches nécessaires pour la présente.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13. Programmation politique de la Ville – Région 2019 Mise en place d'une démarche de fonds de travaux urbains (FTU)

M.LE MAIRE : C'est un projet de délibération qui est à la confluence de deux priorités du projet politique de la Commune à savoir la démocratie participative d'une part et la reconquête du cadre de vie. C'est un nouvel outil que l'on va aller investiguer pour permettre de faire de la reconquête du cadre de vie dans le cadre de la démocratie participative.

On a déjà expérimenté ce dossier FTU sur la reconquête des garages du Bivouac et là c'était un portage CAD, 50% CAD, 50% Région. Là on va aller chercher nos propres fonds de travaux urbains.

Voilà Didier.

M. CARREZ : C'est un dispositif qui permet de soutenir les initiatives des habitants afin d'améliorer leur cadre de vie, d'où la notion de démocratie participative. Sont concernés les quartiers politique de la Ville : quartiers prioritaires et quartiers de veille active c'est-à-dire quartier prioritaire vous savez c'est donc une partie des Epis et puis le Bivouac et les quartiers en veille ce sont tous ceux qui étaient reconnus en politique de la ville auparavant c'est-à-dire l'ensemble de la Ville, ce qui fait que ce dispositif est valable pour l'ensemble des quartiers de la Ville.

Dans la note de synthèse on vous indique ce que ce fonds de travaux (FTU) vise à financer c'est-à-dire en vue de la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté et l'entretien, la convivialité d'espaces publics.

Les objectifs principaux du FTU sont de : favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide, promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, à monter des projets, à argumenter et donc de développer la démocratie participative.

Depuis la création des Conseils de quartier et des Conseils citoyens c'est ce que la Ville met en œuvre à savoir améliorer le cadre de vie, promouvoir la prise d'initiative des habitants, et ceux-ci dans la concertation et la proposition de projets relatifs à la gestion urbaine et sociale de proximité.

Aussi la Commune vous propose de s'appuyer sur les 8 Conseils de quartiers et les 2 Conseils citoyens pour mettre en place cet outil de co-construction et de co-gestion.

Il vous est proposé de créer des comités de gestion de fonds de travaux urbains. C'est un élément essentiel de cette délibération, qui seront chargés d'assurer la mise en œuvre de projets, leur suivi et l'évaluation de leur impact sur les quartiers. Et ces comités seront régis par un règlement intérieur.

Pour 2019, l'enveloppe proposée dans le cadre du FTU est de 100 000 euros HT. Il serait possible de financer 10 micros projets à 50% par la Région et 50 % par la Commune.

Ce sont vraiment des micros projets, des projets d'aménagement et il convient d'organiser les comités de gestion.

Dans cette délibération il vous est proposé la composition des Comités de gestion sachant qu'ils s'appuient comme je l'indiquais sur les Conseils de quartier et les Conseils citoyens déjà existants, donc 8 Conseils de quartiers et 2 Conseils citoyens. Sachant que les Conseils de quartiers et les Conseils citoyens des Epis d'une part et du Bivouac d'autre part travaillent ensemble.

La composition qui vous est proposée est la suivante, vous l'avez dans la note de synthèse mais aussi dans l'article 2 de la délibération, des membres qui auront une voix délibérative et des membres qui auront une voix consultative.

Pour ce qui est des membres ayant une voix délibérative, feraient partie de ces Comités de gestion : le Maire, l'Adjoint au Maire délégué à la Démocratie Locale et Vie des quartiers, l'Adjoint au Maire délégué au Stationnement, Sécurité et Sécurité Routière, Circulation, Propreté, l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, Grands projets, Patrimoine, Travaux, l'Adjoint au Maire délégué à l'Environnement, Nouvelles technologies, qualité du service au public, et ensuite également ce qui est extrêmement important les Conseillers délégués de quartier, donc ceux qui font partie des Conseils de quartier et aussi les 2 Conseillers municipaux qui pilotent, qui animent les Conseils de quartier.

Voilà pour ceux qui auront une voix délibérative.

Concernant les membres ayant une voix consultative vous avez : le Directeur des grands travaux, le Directeur du Cadre de Vie et de la Tranquillité Publique, le Responsable du service de

la Commande Publique, le Chef de projet politique de la ville en charge de la Démocratie Locale, et tous les services qui seraient concernés par un projet qui seraient mis à l'étude et puis les porteurs de projet ça peut-être des bailleurs, des associations qui seraient conviées et qui auraient donc une voix consultative.

Voilà ce qui vous est proposé. Et donc demander à la Région de financer la moitié de ces projets sur lesquels nous travaillerons, l'autre moitié étant mise par la Commune et puis de créer ses comités de gestion en s'appuyant, je le répète sur les Conseils de quartiers et sur les Conseils citoyens.

M.LE MAIRE : Merci Didier.

Effectivement l'objectif de la délibération initier la démarche et proposer une organisation administrative pour la mise en œuvre de ces projets. Il y a les comités de gestion et on vous propose de les adosser aux Conseils de quartier ce qui nous permet d'aller beaucoup plus loin dans la démarche de démocratie participative, la participation des habitants que nous avons initiée en 2014 puisque, cette fois-ci ils sont initiés à la totalité de la démarche.

C'est le sens de la délibération page 140. Pour que ça se fasse, il faudra obtenir la subvention, effectivement 100 000 € quote-part Région 50% : 50 000 €, Commune : 50 000 €.

La composition des comités de gestion adossée sur les Conseils de quartiers et renforcée par des techniciens pour venir étayer la démarche.

L'article vous rappelle que conformément aux dispositions de la délibération n°180.22/2014 du Conseil municipal du 29 avril 2014, modifiée et dûment visée, il revient à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région, sur le fondement du plan de financement susvisé.

L'article 4 vous propose de décider la participation de la Commune à 50 000 euros HT et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent et notamment la signature des documents relatifs à cette opération.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

Mme DEMARECAUX : Je voulais intervenir, bien évidemment je ne vais pas voter contre ce dispositif. Le souci c'est qu'on entend émerger des initiatives. Monsieur Carrez m'a donné l'impression qu'il y avait quand même pas mal de freins notamment le fait de passer par des Comités de quartiers, etc ... Tout au début de la note de synthèse j'ai eu l'impression qu'il y avait une certaine liberté à entreprendre et on peut ne pas se reconnaître aussi dans un comité de quartiers, un groupement d'habitants peut ne pas se reconnaître dans un comité de quartiers et tout ce qu'a énuméré Didier m'a donné l'impression qu'il y avait des freins à la prise d'initiative. Je le perçois comme ça à la lecture.

M. LE MAIRE : Je vais essayer de contrebalancer cette perception qui me semble erronée mais vous avez tout à fait raison de faire part de cette perception parce que soit c'est que c'est mal écrit, soit c'est que l'on a mal expliqué parce que ce n'est évidemment pas ça et c'est tout à fait le contraire. C'est d'aller plus loin. Aujourd'hui les Conseils de quartier, on travaille avec eux, ils donnent un avis, ils n'ont pas de budget participatif. Déjà la première chose, là on vient amener un budget participatif et après on est sûr de l'argent public. C'est indispensable que tout ça soit quand même cadré mais aujourd'hui on va plus loin puisqu'aujourd'hui le Conseil de quartier, il a les moyens de gérer un projet. Jusque maintenant les Conseils de quartier nous remontaient les projets, on travaillait, on les tenait associés. Aujourd'hui, ils vont pouvoir piloter ces projets avec nous évidemment parce que un c'est de l'argent public et deux derrière il y a des questions d'urbanisme, il y a des questions légales, des questions de marché public. Donc tout ça ne peut pas se faire comme cela et quand tout à l'heure vous parliez de Conseils de quartiers, effectivement les Conseils de quartier ont fait leur preuve depuis 4 années. On parle également des porteurs de projet. Ça peut être un groupe d'habitants, ça peut-être un bailleur, un collectif d'habitants, une association. La population est associée à tout ça.

Mme DEMARECAUX : Par quel biais l'information pourra passer au plus grand nombre parce que le but c'est quand même que ce ne soit pas uniquement les Comités de quartiers qui soient informés de ce dispositif mais que l'information passe au plus grand nombre ? J'avais autre chose à dire mais je pense que vous avez répondu en partie ...

M. LE MAIRE : Je lis en vous (rires) enfin presque, encore un an et c'est bon !

La communication elle va déjà être faite par le bulletin municipal diffusé toute boîte, la première chose. Ensuite nous avons d'autres outils de démocratie participative. Puisqu'on parlait d'association, il y en a un qui est tout trouvé, c'est le comité consultatif du monde associatif. On

l'a réuni cette semaine parce qu'on coproduit le marché de Noël, comme on a coproduit la soirée du bénévolat. Il y a l'assemblée générale bientôt de l'ancien FPH, le PIC. Nous avons d'autres outils de démocratie participative, d'autres outils de communication. Je vous parlais tout à l'heure dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire que nous allons refaire le site Internet de la Commune et il y aura tout un volet démocratie participative qui sera dédié sur ce site. On travaille également, c'est Caroline Faivre, qui pilote ça avec Yan, le Directeur de la communication, on pilote également avoir toutes des applications, on ne les a pas annoncées parce que ... On aimerait à terme que l'évolution des supports numériques et téléphoniques, le site Internet permettent d'avoir ... On peut s'abonner, par des applications on a un abonnement, moi la culture ça ne m'intéresse pas moi j'ai envie de savoir quand il y a du sport, moi le sport ça ne m'intéresse pas, j'ai envie la culture mais ce dont j'ai envie c'est d'avoir la bibliothèque ce n'est pas les concerts.

On pourra utiliser tous ces nouveaux outils de communication également pour dire il y a des nouveaux projets. Donc, entre le bulletin municipal qui est très détaillé, je pense, qui est distribué toute boîte, le site Internet, les outils numériques, les outils de démocratie participative, le Conseil municipal de la jeunesse, par exemple, peut aussi se saisir d'un projet participatif, les piétons dont on parle que l'on a mis à toutes les entrées/sorties d'école. Ce projet a été fait avec le Conseil municipal de la jeunesse.

On va utiliser toute la boîte à outil de la démocratie participative, toute la boîte à outils de nos outils de communication pour faire la publicité de ces fonds de travaux urbains, mais il y a encore une réserve importante c'est que la Région les finance. Aujourd'hui on n'est qu'à l'accord pour que j'aille solliciter la Région.

J'espère avoir levé votre perception d'un frein parce que ce n'est vraiment pas le but. Il est clairement d'aller plus loin dans l'initiative citoyenne et on a de la chance les Conseils de quartiers marchent bien, c'est Zineb, la chef de projet politique de la ville, qui est très heureuse parce qu'il y a des réunions avec le Préfet à l'égalité des chances, le délégué du Préfet au niveau de l'intercommunalité et les Conseils citoyens de Sin-le-Noble étaient cités en exemple et c'était les propres conseillers citoyens qui expliquaient comment ils étaient contents de se saisir de ces projets.

Aujourd'hui c'est d'aller plus loin, ce n'est pas des gros projets mais ... Et on l'a déjà fait en plus, les garages rue du Bivouac, toute la batterie de garages qui étaient à l'abandon depuis des années, on a nous négocié avec Maisons et Cités qui désamiante et qui rase, c'était des dizaines de milliers d'euros et le projet derrière a été porté par la population dans le cadre d'un FTU. Et moi j'y suis allé, la population était avec des pioches avec les employés communaux. C'est vraiment une démarche citoyenne de coproduction et de collaboration et de partenariat.

Le but ce n'est pas de ... Objectivement 50 000 € de subvention c'est intéressant mais si c'est sortir le bazooka pour abattre un moustique et faire des dégâts, ce n'est pas le but.

Je vous le disais tout à l'heure, on a eu 57 000 euros de la Région sur le même genre de politique mais pas un FTU pour aménager les parkings de la rue Lamandin-Sambat, 8 mai et Anatole France qui sont financés sur la politique de la Ville dans le cadre de la démocratie participative parce que ce sont des projets, des remarques des habitants qui nous disent ce n'est pas normal, on manque de stationnement, ça ne fait pas très joli quand on entre par Waziers de voir ces 2 tas de schiste, comme on avait rue Lemette.

On arrive à aller chercher des financements, 57 000 € juste en leur disant ça été remonté par la démocratie participative et on va travailler avec la démocratie participative. C'est eux qui vont nous dire là c'est plutôt ça, là c'est plutôt comme ça mais nous on a l'entière liberté avec les 57 000 €, il n'y a pas de comité de gestion. Le seul frein c'est nous qui nous mettons des freins d'aller à la concertation, à la coproduction. Le frein il n'est pas l'inverse. Et pour nous ce n'est pas un frein, il faut respecter des calendriers, des réunions. On pense que l'initiative citoyenne c'est un grand élan de liberté, un grand élan pour faire des choses.

Soyez assurée que ce n'est vraiment pas l'objectif.

Pouvons-nous aller au vote ?

Y a-t-il des absents ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Evidemment dans les commissions municipales nous rendrons compte de ces projets comme nous le faisons régulièrement.

VI. RESSOURCES HUMAINES

14. Modification du tableau des effectifs Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

M. LE MAIRE : Nous sommes à la page 145.

Comme à chaque fois on vous rappelle que l'assemblée délibérante à compétence pour la création des emplois de la collectivité conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984. Un agent du CCAS qui est titulaire de son poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe doit être recruté par voie de mutation vers les services municipaux dans le cadre du renforcement des équipes de la Direction des affaires culturelles, pour aller à la bibliothèque, plus précisément.

Le tableau des emplois de la Commune ne comporte pas de poste vacant correspondant à ce grade. Il convient donc de procéder à la création de ce poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour pouvoir recruter cet agent sur son grade au 1^{er} décembre 2018 au sein des services communaux.

C'est tout le projet de la délibération page 147.

L'article 1^{er} vous demande de décider de la création de ce poste.

L'article 2 vous rappelle le prélèvement des crédits sur le chapitre 12 pour faire face aux dépenses correspondantes.

Et l'article 3 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Je suppose que tout le monde est d'accord pour adopter ce projet de délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15. Création de 3 postes en contrat senior dans le cadre des mesures pour l'emploi

M. LE MAIRE : Nous sommes page 149.

La note de synthèse vous explique que la collectivité a engagé depuis 2014 un travail spécifique sur les ressources humaines tant au niveau de la structuration de l'organigramme que sur l'encadrement et le contrôle du recours à l'emploi non titulaire.

Une vague de titularisation et de cdisation a ainsi été opérée fin 2017.

Le recours à la vacation qui avait cours au sein de la collectivité est progressivement abandonné comme, depuis septembre, pour les 73 agents des centres sociaux et du périscolaire qui sont désormais en contrat.

Et afin d'élargir les possibilités de recrutement dans le cadre de cette réflexion, mais aussi pour faire face à la disparition ou la régression des autres dispositifs d'emplois aidés, la Commune pourrait proposer un CDD sénior à des personnes qui satisferaient aux critères d'éligibilité.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la volonté de l'Etat d'encourager l'embauche et le maintien de l'emploi des séniors et il a été institué par un décret du 28 août 2006.

C'est un CDD d'une durée de 18 mois renouvelable une fois soit un maximum de 36 mois.

Il s'adresse aux personnes en recherche d'emplois depuis plus de 3 mois et qui ont plus de 57 ans.

C'est un CDD dérogatoire aux statuts de la Fonction publique territoriale comme le CUI/CAE mais ne donne droit à aucune aide ou exonération pour la collectivité.

Nous vous proposons la création de 3 postes ouverts sur des CDD sénior et donc c'est à l'assemblée délibérante d'autoriser la mise en place de ce dispositif au sein de la collectivité.

C'est ce que vous propose la délibération de la page 151 en décidant la mise en place de ce dispositif et la création de 3 postes.

En vous précisant dans l'article 2 que ce sont des contrats d'une durée de 18 mois renouvelable une fois, soit 36 mois maximum.

En vous précisant que la durée du contrat de travail est de 35 heures hebdomadaires et qu'elle sera fixée en fonction du besoin de la Collectivité.

Et on vous indique que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

L'article 5 vous demande de bien vouloir m'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Tout en vous rappelant dans l'article 6 que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 012.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16. Modification du tableau des effectifs
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

M. LE MAIRE : Nous sommes à la page 153.

La note de synthèse vous rappelle l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, laquelle dispose que la création des emplois de la collectivité relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Or le tableau des emplois de la Commune ne comporte pas de poste vacant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet qui est nécessaire pour acter la réussite d'un agent des centres sociaux à un examen professionnel.

C'est pourquoi, dans le cadre de la démarche de valorisation des compétences des agents et d'évolutions de carrière, il est proposé la création de ce poste à compter du 1^{er} décembre 2018.

La délibération page 155, l'article 1^{er} vous propose cette décision de création.

L'article 2 vous rappelle le prélèvement sur le chapitre 12 du budget communal.

Et l'article 3 vous propose de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme LEGRAND : Petite question pratique. Est ce qu'on peut avoir l'ensemble des codes Wi-Fi dans les bâtiments communaux, quand on travaille en termes de démocratie participative qu'on puisse utiliser nos tablettes et ça peut servir aussi à des associations qui utilisent du matériel informatique (ordinateur portable, etc. ...) ? Pour l'instant, en mairie, c'est difficile mais dans les autres salles de la Commune ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas la compétence pour vous ... Vous voyez que moi je suis toujours à la version papier, donc je n'ai pas la compétence.

On vous répondra, sachant que Jean-Pierre était avec nous à la commission d'appel d'offres où on attribuait les 2 lots du marché informatique et téléphonie.

Jean-Pierre pourra témoigner de ce que nous a dit l'assistant à maîtrise d'ouvrage, qu'on pouvait ouvrir un musée et qu'on aurait beaucoup de succès et que peut-être nos équipements étaient très recherchés, sans qu'on ne le sache.

On va progresser sur cette dimension informatique/téléphonie. L'objectif était vraiment que ça marche ici. Moi je n'ai rien contre. Je sais qu'il y a quelques bâtiments où il y a du Wi-Fi, je sais qu'il y a des salles où les clubs de sport ... On leur paye une connexion en fait ?

Il y a quelques salles de sport où ils ont besoin d'une connexion Internet pour envoyer les résultats des matchs mais c'est Internet, ils n'ont pas de Wi-Fi ?

On me dit que la tablette va être 4G après et c'est vrai que tout à l'heure j'ai donné une date 15 janvier pour la commission d'appel d'offres pour le lot fourniture fournisseur d'accès.

Il faut encore attendre un tout petit peu, je suis désolé pour l'instant.

On attribue ça le 15 janvier, retour du contrôle de légalité, opérationnel vers le 15 février.

On progresse dessus.

Peut-être juste pour signifier que le prochain Conseil municipal est prévu normalement le 17 décembre.

On étudiera, peut-être que vous adopterez le projet de budget primitif. Comme à chaque fois avant le budget primitif, je vous propose de recevoir l'ensemble des élus du groupe minoritaire pour un séminaire de travail où je vous présenterai tous les grands projets de la Commune, le plan pluriannuel d'investissements, comme la dernière fois on était allé voir Lidl. On regardera ces projets pour que vous ayez un niveau d'information.

Ce séminaire est prévu le mercredi 28 novembre 8h30 ou 9h je ne sais plus, j'ai mis les 2 dans mon agenda.

8h30 rendez-vous en salle Dussart. Et comme à chaque fois préalablement au vote du budget, j'inviterai l'ensemble des élus des groupes minoritaires à la commission des finances pour qu'ils aient, également au niveau de la commission des finances, les informations sur le budget et éventuellement sur les aides aux associations, comme nous l'avions fait l'année dernière.

Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite une bonne soirée.